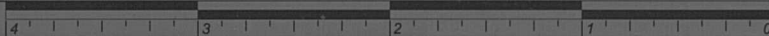
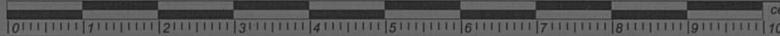


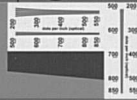
inches



centimeters



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*



Golden Thread

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density →

0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51
------	------	------	------	------	------

0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42
------	------	------	------	------	------

Colors by Munsell Color Services Lab

Das Wiltens

9

Ed 99 / 2

Archives cantonales vaudoises

RMSA/1.048.050

Microfilm

A
2

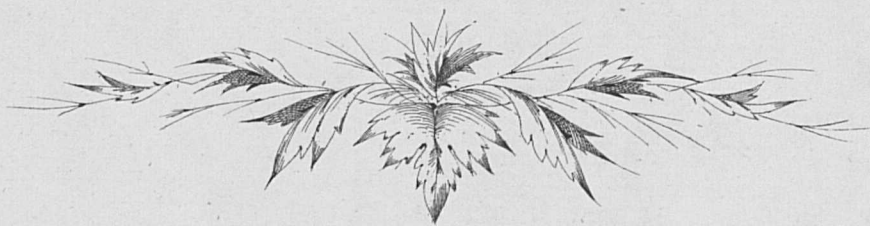
REGISTRE

des _____

DE LA PAROISSE

d _____

Commencé, le _____ 18 _____ Fini, le _____ 18 _____



2

Faint, illegible markings or text.

Faint, illegible markings or text.

Faint, illegible markings or text.

00

Pailly, le 31^r Xbre 1821

Très honorés Monsieur le Landammann et
Messieurs les membres du Conseil d'Etat du
Canton de Vaud!

Conformément à l'article 14 de la loi du
31^r Décembre 1820, j'ai l'honneur de vous
transmettre les cahiers renfermant les copies
des registres de l'état civil de la paroisse
de Pailly et Reuges; à l'exception de celui
des mariages que je crois pouvoir me dispenser
d'envoyer, vu qu'il ne renferme encore aucune
inscription.

Recevez Très honorés Messieurs! l'assurance
de mon très profond respect

J. Seriseke pasteur suffragan

06

Baily & Queyer
1821.

Point de Marigny

D. J. S.

Baily & Queyer

REGISTRE DES DÉCÈS *mariages*
de la Paroisse de

^{1825.}
1822. 1825 & 1826.

Avis au lecteur

*Je n'auray point de Double
de mariages, parce que je
n'en ai point bñis dans
la paroisse depuis que
j'y suis —*

E. Hantouin

Pasteur

9^e
11^s

RÉGISTRE DES DÉCÈS

de la Paroisse de

Page

2

Tres Honorés Messieurs !

J'ai l'honneur de vous adresser les copies des
Registres de l'état civil qui déposent aux archives
qui déposent dans le domicile du Pasteur Sufrenant
de Sailly

Naissances depuis le N° 142 au N° 154.

Décès depuis le N° 92 au N° 108.

Mariages point

Daigner agréer, très honorés Messieurs,

l'assurance de mon profond respect

A. Chollet Past. Sufrenant

Sailly 21 Décembre 1898.

10

rd

fra

u

24

5

fra

e

REGISTRE DES MARIAGES
de la Paroisse de Pailly et Rueyres.

Page 1^{re}

Monsieur François Leresche, Pasteur Suffragant des Eglises de Pailly et Rueyres, m'ayant demandé le présent Registre, je le lui remets aujourd'hui troisième Octobre Mil huit cent vingt-un. Isaac Daniel Pulon, pasteur

N^o 1.
François Louis
Seuschwander
et
Marianne
David.

Le quatorzième Février mil huit cent vingt-deux, a été célébré dans l'église de Pailly, en présence des témoins Samuel Coitoux et Clémence Magnenet domiciliés à Pailly; le mariage de François Louis Seuschwander âgé de vingt-cinq ans domicilié à Rueyres, bourgeois de la commune de Leygnan au Canton de Berne, fils de Louis Seuschwander communi de Leygnan au Canton de Berne, et de Marianne David âgée de vingt-neuf ans, domiciliée à Rueyres bourgeoise de Rueyres, fille de Samuel David et de Françoise née Henrioud; après que les époux ont exhibé le certificat de publication des bans de ce mariage, qui ont eu lieu dans l'église de Rueyres, ainsi qu'une permission du Département de Justice et Police du Canton de Berne, en date du troisième Janvier mil huit cent vingt-deux: les certificats rappelés dans cette inscription demeurent déposés aux archives de la paroisse.

— Fr. Leresche pasteur suffragant

N^o 2.
François Blanc
et
Marianne
David.

Le quatorzième Février mil huit cent vingt-deux, a été célébré dans l'église de Pailly, en présence des témoins Samuel Coitoux et Clémence Magnenet domiciliés à Pailly; le mariage de François Blanc âgé de trente-un ans, domicilié à Rueyres bourgeois de la commune de Corbières au Canton de Fribourg, fils de François Blanc et de Marie Cathérine Blanc née Andrey; et de Marianne David, âgée de vingt-huit ans domiciliée à Rueyres bourgeoise de Rueyres, fille de Jean Samuel (ou Jean Daniel) David et de Susanne David née Marton; après que les époux ont exhibé le certificat de publication des bans de ce mariage, qui ont eu lieu dans l'église de Rueyres, ainsi qu'une permission du Département de Justice et Police du Canton de Berne, en date du dix-neuvième Janvier mil huit cent vingt-deux: les certificats rappelés dans cette inscription demeurent déposés aux archives de la paroisse.

Fr. Leresche pasteur suffragant

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Pailly et Rueyres.

N^o 3;
David Louis
Buagnières.
 et

Jeanne Margueritte
Cruchet

Le vingt-huitième Février mil-huit-cent-vingt-deux a été célébré dans l'église de Rueyres, en présence des témoins Jean François David et Jacques Daniel David domestiques à Rueyres; le mariage de David Louis Buagnières mineur âgé de vingt-un ans, domicilié à Rueyres bourgeois de Rueyres, fils d'Énoch Buagnières et de Marguerite Buagnières née Bissat; et de Jeanne Margueritte Cruchet, mineure âgée de vingt-deux ans, domiciliée à Pailly bourgeoise de Pailly, fille de François Hlari Cruchet et de Jeanne Madelaine Cruchet née Perrin; après que les époux ont eu lu et lués les certificats de publication des bans de ce mariage qui ont eu lieu dans l'église de Pailly et dans celle de Rueyres: les certificats rappelés dans cette inscription demeurent déposés aux archives de la paroisse.

— J. Berroche pasteur suffragant

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la paroisse de Pailly et Rueyres.

Pailly, le 6^e Janvier 1823

Decoppet Pasteur Suffragant.

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



lis
es
red
De
lic
bé
ig
es

Pailly & Ruycy

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

2

M

Jean

Jean

REGISTRE DES MARIAGES

Page 3

de la Paroisse de Pailly et Rueyres

1
Jean Isaac Henri Christian
Piot
Jeanne Thérèse Adelaïde
Saugrain

Le neuvième Aout mil huit cent vingt trois, les Actes ci après transcrits m'ont été remis avec l'autorisation du Conseil d'Etat concernant leur inscription dans le Registre de la Paroisse de Pailly et Rueyres.

1.

En suite de la demande qui m'a été faite par la lettre de mon fils Isaac datée à Paris le 3 Février dernier, de consentir à son mariage avec Adelaïde Saugrain, de Rouen; Moi soussignée, je consens avec plaisir & de ma libre volonté audit mariage, à condition expresse que les enfants nés et à naître qui procéderont de cette union seront élevés dans la Religion de nos Pères que nous pratiquons aujourd'hui, priant le Tout-puissant de vouloir bien les aider, servir & les rendre heureux, ainsi que leurs Descendants.

En foi de quoi me suis signée à Lausanne le cinq Mars dix huit cent seize (5 Mars 1816)

Suzette Piot née Friguet

(Suit la légalisation de la signature de dessus par le Juge de paix du Cercle de Lausanne M. A. Cazenove)

2

Préfecture du Département de la Seine.

Ville de Paris.

Cinquième Arrondissement.

Extrait du Registre des Actes de Mariage de l'an 1816

De Vingt Février mil huit cent dix sept à Midi & demi.

Acte de mariage de Jean Isaac Henri Christian Piot, négociant, âgé de trente huit ans passés, né en la paroisse de la Cité à Lausanne, en Suisse le vingt quatre avril mil sept cent soixante dix huit, demeurant à Paris, département de la Seine, rue de Carême prenant n° 18, en ce cinquième Arrondissement, fils majeur de Jacques Samuel Louis Piot, décédé, & de Louise Susanne Friguet sa veuve, demeurant audit Lausanne & consentante au présent mariage de son dit fil, par acte passé en brevet audit Lausanne, devant Monsieur Rougel Notaire public et Juré, y résidant, en présence de témoins, le neuf May dernier, enregistré à Paris le 5. Février présent mois, d'une part.

Et Jeanne Thérèse Adelaïde Saugrain, âgée de trente deux ans, née en la paroisse St Marlon, à Rouen, Département de la Seine Inférieure, le vingt deux Janvier mil sept cent quatre vingt cinq, demeurant audit rue Carême prenant, n° 18, fille majeure de Antoine Saugrain, décédé & de Perpetue Thérèse Pottrait, sa veuve, demeurant à Paris, rue St Sauveur n° 1,

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Pailly et Rueyres

cinquieme arrondissement, présente et consentante, d'autre part.

Les actes déposés par le contractant sont: celui de naissance, celui de décès de son père & celui de consentement de sa mère, par lui & par nous paraphés. Les actes déposés par la contractante sont: celui de naissance, celui de décès de son père par elle & par nous paraphés & ceux de publication du présent mariage, lus & affichés à cette Mairie les Dimanches neuf & seize Février courant, desquels actes nous avons donné lecture aux contractants.

En présence de Pierre Henri Nicolas Rochat, age de trente ans, employé, demeurant à Paris, rue St Denis n° 293, cinquieme arrondissement, cousin germain maternel du contractant & Jacques Joseph Beduchet, age de quarante six ans, marchand de vin, demeurant à Paris, rue Feytaud, n° 11, deuxième arrondissement & Jacques Samuel Joseph Blanchet, age de trente neuf ans, fabricant, demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière n° 62, troisième arrondissement & Charles Guillaume Calario, age de trente ans, employé, demeurant à Paris, rue de Montmorancy n° 20, septième arrondissement.

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat du trente Mars mil huit cent huit, la Dame Veuve Saudegrain, mère de la contractante & les témoins nous ont fait la déclaration à serment que c'est par erreur & que dans l'acte de naissance de la contractante, elle mère est dénommée Perpétue Thérèse Portrait au lieu de Thérèse Perpétue Potteret, qui sont ses vrais noms & la manière d'écrire son nom & que c'est aussi par erreur que dans l'acte de décès du père de la contractante, le nom du défunt est écrit Saudegrain, au lieu de Saudegrain, & le nom de la dite veuve est aussi écrit Portrait au lieu de Potteret. Les mêmes nous ont en outre attesté l'identité dans ces deux actes quant aux père & mère de la contractante.

Nous avons aussi ^{donné} lecture aux contractants du chapitre six du titre du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les dits Jean Isaac Henri Christian Piot & Jeanne Thérèse Adélaïde Saudegrain, présents, nous ont déclaré prandre, lui Jeanne Thérèse Adélaïde Saudegrain pour épouse, et elle Jean Isaac Henri Christian Piot pour époux.

Et de suite nous, Maire officier de l'état civil du cinquieme arrondissement de Paris, attendu qu'il ne nous est parvenu aucune opposition, avons prononcé que, au nom de la Loi Jean Isaac Henri Christian Piot & Jeanne Thérèse Adélaïde Saudegrain sont unis par le mariage; et aussitôt les dits époux nous ont déclaré que deux sont nés à Paris deux enfants, indistincts à cette Mairie du cinquieme arrondissement, l'un du sexe féminin, né le trente un Janvier mil huit cent neuf,

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Pailly & Rueyres

Page 5

inscrit le lendemain premier Février sous les prénoms & nom de Marie Adelaïde Saudegrain, fille de Jeanne Thérèse Adelaïde Saudegrain, & l'autre du sexe masculin, né le onze May mil huit cent dix, inscrit le lendemain douze sous les prénoms & nom de Henri, fils de Isaac Piot & de Jeanne Thérèse Adelaïde Saudegrain, lesquel enfant les dits époux reconnoissent pour leur fils & leur fille & légitimement par l'effet du présent mariage. Et lecture faite du présent acte nous l'avons signé, avec les époux, la mère de l'épouse et les témoins. ainsi signé au Registre: J. C. Piot; J. A. Saudegrain; J. P. Portet; H. Rochat; J. Desuchet; Blanchet; Colarier et Lamaille, adjoint.

Delivré par nous, Greffier en chef du Tribunal d' premiere instance du Département de la Seine, comme Depositaire des Registres, secondes Minutes.

Au Greffe, siant au Palais de Justice, a Paris ce 10 Mars 1823

Gautier.

N. 3.

Extrait des Registres de benediction nuptiale de l'Eglise Reformée Consistoriale du Département de la Seine, siant a Paris.

Piot-Saudegrain
(mariage religieux)

Jouidi vingt Février mil huit cent dix sept.

Jean Isaac Henri Christian Piot, negociant, rue de Calme presant n. 18, né a Lausanne, fils majeur de Jean Jacques Samuel Louis Piot & de Louise Susanne Ariguet, son épouse. & Jeanne Thérèse Adelaïde Saudegrain, née a Rouen, fille majeure de feu Antoine Saudegrain, & de Thérèse Perpetue Portet, son épouse, ont reçu la benediction nuptiale par le Ministère de Jean Monod, Ministre du Saint Evangile & l'un des Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris, sousigné.

(Signé J. Monod, Pr.)

Certifié le présent extrait de nos Registres de benediction nuptiale conforme à l'original, delivré a Paris le 20 Mars 1823

P. H. Marron

Paste Pres, chef de la leg. d. H.

(suit la legisation de la signature ci dessus par le chargé d'affaires de la Confédération suisse, De Wehann.)

Moi sousigné certifié avoir copié fidèlement les trois actes ci dessus.

Pailly, ce neuvieme Aout mil huit cent vingt trois.

Decoppet Pasteur Saffrayant

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Handwritten text on the right edge of the page.]

REGISTRE DES MARIAGES

Page 6

de la Paroisse de *Dailly & Quincyres*.

1825.

N^o 5.

Gab: #7 Matthey
Jeanne Sus^{ne} Cruchet.

Le vingt-troisième Avril mil huit cent vingt-cinq a été célébré dans l'Eglise de *Dailly* et en présence des témoins *David Benjamin Ferrin* et *Jean, Hony, Marc Chamot* domiciliés à *Dailly* le mariage de *Gabriel Hony Matthey*, majeur âgé de vingt-quatre ans, bourgeois d'Abbeville domicilié, fils fut *Louis Matthey* et de *Jeanne Marie Hony* née *Dopier* sa femme; et de *Jeanne Susanne Cruchet* majeure, âgée de vingt-quatre ans, Bourgeoise de *Dailly* & domiciliée, fille de *François Cruchet* et de *Louis* née *Laurence* sa femme après que les Epoux ont exhibé les certificats de publication de bans de mariage qui ont eu lieu dans les Eglises de *Dailly* et d'Abbeville. Les certificats rappelés ici ci-dessus déposés aux archives de la paroisse, ainsi que l'extrait de baptême de l'époux et son certificat d'équipement militaire.

Chapuis
Dailly

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

--	--

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de *Pailly et Queyres*Page *6^{me}**N^o 6.
Wagnières et
Péclard*

Le vingt-neuvième Décembre mil-huit cent vingt-six, a été célébré dans l'Eglise de Pailly, en présence de François Wagnières et de Samuel Wagnières, domiciliés à Orzens, le mariage de Adam Louis Wagnières, âgé de vingt-neuf ans, bourgeois d'Orzens, y domicilié, fils de Pierre Abram Wagnières et de sa femme Marguerite Perey, et de Louise Marguerite Péclard, âgée de vingt-huit ans, bourgeoise de Pailly, y domiciliée, fille de Pierre Moysse Péclard et de sa femme Susanna Marguerite Laurent, après que les époux m'ont exhibé le certificat des publications de bans qui ont eu lieu dans la Paroisse de Cronay et Orzens, lequel certificat est déposé aux archives de la Paroisse de Pailly. Les registres qui déposent aux mêmes archives pourroient d'ailleurs que ces publications ont été pareillement faites dans l'Eglise de Pailly.

Le Germond Pasteur Suffragane.

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la Paroisse de Pailly. Pailly le 2^e Janvier 1827

Le Germond Pasteur Suffragane.

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



6 a

Très Honorés Messieurs!

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli
les copies des registres de l'état civil de la
Paroisse de Pailly & Queryres pour l'année
1824. savoir:

Du Registre des Naissances depuis la
page 55 à la page 58 inclusivement &
depuis le N^o 155 au N^o 164 compris
soit 10 inscriptions.

Du Registre des Décès depuis la page 26
à la page 29 et depuis le N^o 109 au 122 compris
14 inscriptions.

Il n'y a point de mariages.

Je dois vous faire observer, Messieurs,
sur le N^o 120

Sur le N^o 120 des décès que, n'ayant pu
avoir l'extrait de baptême du décédé qui
était étranger au Canton, il ne m'a pas
été possible de compléter l'inscription
de ce N^o suivant la formule.

Agriez, très honorés Messieurs,
l'assurance de mon profond respect
A. Chollet v. Supp
Sailly 31 X^{bre} 1826.

60

pu
qui
was
tion

s,
reet
Tuff

60

J. Burrows
from certified
9 June 1826

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

DE LA PAROISSE d

N^o

Le mil-huit-cent-
a été célébré le mariage promis

Entre

fils de

Et

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Seuons

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

1830.

REGISTRE DES MARIAGES

Le vingt trois Août mil-huit-cent-trente
à été célébré le mariage promis

N^o 7.Piot
ou
Sidoua.

Pierre Francois Piot,
fils de feu Jean Albert Piot,
et de Susanne Marie, née
Corday, sa femme.
de Saily,
domicilié,
agé de trente un ans.

Entre

Et Marie Françoise Sidoua
fille de feu Pierre Jacob Sidoua,
et de défunte Louis Françoise
née Piot, sa femme.
de Villars le Comte.
domiciliée à Saily.
agée de vingt ans.

Cémoins

François Emmanuel Faillard, Prêtre à Saily.
Et Jean Deville, du même lieu.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises
de Saily et de Villars le Comte, lesquels sans
dépôt aux Archives de la Cure

J. Cruchard, Pasteur.

1830.

DE LA PAROISSE de *Failly & Rueyres.*

Le Dix Septembre, mil-huit-cent-trente
a été célébré le mariage promis

N^o 8.

Entre

*Piot &
Miéville.*

Jacques Louis Piot,

fils de feu Abram Piot,

et de feu Madeleine, née Juret,
sa femme.

de Failly,

y domicilié

âgé de trente-sept ans.

Et Marguerite Miéville,

fille de Jean Jacques Miéville,

et de Jeanne, née Gonin,
sa femme.

d'Essertines,

y domiciliée

agée de trente-cinq ans.

Cémoius :

Jean Daniel Chevalley,

Jean François Cruchet, tous deux domiciliés à Failly.

*La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les paroisses
de Failly et d'Essertines, lesquels sont déposés
aux archives de la Cure.*

J. Cruchaud, Pasteur.

1830.

REGISTRE DES MARIAGES

Le seize Décembre, mil-huit-cent-trente
à été célébré le mariage promis

N^o 9.

Cruchet

Corbar

~~Jean~~

Entre

Jean Pierre Cruchet,

fils de Jean Pierre Cruchet,

et de Marianne née Gondout,
sa femme,

de Faily,

y domicilié,

âgé de trente ans.

Et Marianne Corbar,

fille de Jean Daniel Corbar,

et de Rose Marie née Frossard,
sa femme,

du Mont, cercle de Romanet,

domiciliée à Moudon

âgée de vingt-deux ans.

Témoins :

Gabriel Félard,

François Emmanuel Paillard, tous deux domiciliés à Faily.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les paroisses de
Faily, de Moudon et du Mont, lesquels sont déposés
aux Archives de la Cure.

F. Cruchaud, Pasteur.

La présente copie est conforme à l'original déposé aux Archi-
ves de la Cure de Faily.

Faily, 3 Janvier 1831.

F. Cruchaud, Pasteur.

1831.

DE LA PAROISSE de *Sailly-Prucyres.*

Le trente Septembre, mil-huit-cent-trente-un,
a été célébré le mariage promis

N^o 10.

Séclard
+
Brochon.

Pierre François Christian
Séclard,
fils de Pierre Daniel Séclard,
et de Anne Marie née Gander,
de Sailly,
y domicilié,
âgé de vingt quatre ans.

Entre

Et Jeanne Brochon,
fille de Jean Daniel Brochon,
et de Jeanne Marie, née Barbey,
de Nar,
y domiciliée,
âgée de vingt cinq ans.

Cémoius :

Samuel Séclard,
Jean Daniel Chevalley, domiciliés à Sailly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les paroisses
de Sailly & de Doumartin, lesquels sont déposés aux
archives de la cure.

J. Guichard, Pasteur.

1833.

REGISTRE DES MARIAGES

Le premier Février, mil-huit-cent-trente-trois,
à été célébré le mariage promis

N^o 11.

Debetar
et
Vagniere.

Frédéric Victor Debetar,
fils de Jean David Debetar,
et de Susanne Marie, née Rebaud,
de Fey,
domicilié à Rueyres,
âgé de vingt-trois ans.

Entre

Et Jeanne Françoise Vagniere,
fille de Jean David Vagniere,
et de Jeanne née Sidou,
de Rueyres,
y domiciliée,
âgée de vingt-huit ans.

Cémoius :

Pierre Samuel Jordan,
Jean Rodolphe Nottar, domiciliés à Rueyres.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des baux publiés sans opposition dans les Eglises
de Rueyres
de Pailly & de Fey, lesquels déposés aux archives de
la cure.

P. Duchand Pasteur.

1833.

DE LA PAROISSE de *Failly & Pucyres.*

Le vingt-un Janvier, mil-huit-cent-trente-trois,
a été célébré le mariage promis

N^o 12.

Kislig
et
Deville.

Jean Daniel Kislig,
fils de *Pierre Kislig,*
et de *Jeanne Marie, née Clot,*
de *Bloumenstein,*
domicilié à *Fey,*
âgé de vingt-huit ans.

Entre

Et *Lucie Deville,*
fille de *Louis Deville,*
et de *Marianne, née Henrioud,*
de *Failly,*
y domiciliée,
âgée de trente-quatre ans.

Cémoius :

Jean Daniel Chevaley,
Benjamin Perrin, domiciliés à Failly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Des bans publiés sans opposition dans les Eglises de
Bloumenstein, de Fey & de Failly, lesquels sont déposés
aux archives de la Cure.

De la permission accordée par le Département de Justice
& Police à *Népoux,* en sa qualité d'étranger, le vingt-huit
Janvier, mil huit cent trente-trois, laquelle est aussi
déposée aux archives de la Cure.

J. Duchaud, Pasteur.

1833.

REGISTRE DES MARIAGES

Le six Juin, mil-huit-cent-trente-trois
à été célébré le mariage promis

N^o 13.

Marion
&
Kennard.

Abram Louis Marion,
fils de Jacques Marion,
et de Rose née Truand,
de Saily,
y domicilié,
âgé de vingt-quatre ans.

Entre

Et Rose Francois Kennard
fille de naturelle de David Kennard
et de Marie Judith Dozat,
de Cugy & de Bouleus,
domiciliée à Saily,
âgée de trente-un ans.

Cémoius :

Charles Henri Pédard,
Jean Henri Pédard, tuteurs de Saily.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises de
Saily, de Chapelle & de Mautheroud, lesquels restant
dépoués aux archives de la Cure.

J. P. Duchaud, Pasteur.

Certifié conforme
à l'original,
Saily, le Juin 1833.

J. P. Duchaud, Pasteur.

DE LA PAROISSE de *Sailly & Douyres.*

Le quatorze Novembre, mil-huit-cent-trente-trois,
a été célébré le mariage promis

N^o 14.

Entre

Siot &
Berenson,

Louis Antoine Siot,
fils de Jean Pierre Siot,
et de Jeanne née Ami, sa femme,
de Sailly,
y domicilié,
agé de vingt-huit ans.

Et Marianne Berenson,
fille de Jean Etienne Berenson,
et de Rose née Faver, sa
femme,
d'Ecagnens,
domiciliée à Sailly,
agée de trente-deux ans.

Cémoins :

Benjamin Ferrin,
Abram Louis Marion.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de mariage, publiés sans opposition dans les
Eglises de Sailly & de Goumoëns, ainsi que sur le
vu des actes de naissance des époux, lesquels sont
dépouillés aux archives de la cure.

J. Cruchaud, Pasteur.

Le vingt-septième Février mil-huit-cent-trente-cinq
à été célébré le mariage promis

N^o 15.

Sagnières
et
Sagnières.

Jean Daniel Sagnières
fils de Jean Samuel
et de Louise née Sagnières, sa femme;
de Brueyres;
y domicilié,
agé de vingt-cinq ans.

Entre

Et Susanne Marie Sagnières
fille de Isaac Samuel
et de Rose Gaillon, sa femme;
de Brueyres
y domiciliée;
agée de vingt-sept ans;

Cémoins

Samuel Henri Develey de Saulion;
Jean Daniel Jordan de Brueyres;

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés trois fois sans opposition dans
l'église de Brueyres, lesquels sont déposés aux archi-
ves de la Cure.

H^e Combe Pasteur

Je certifie que la présente copie
est conforme à l'original déposé aux archives
de la cure de Dailly.

Dailly le 13 May 1835.

H^e Combe Pasteur suff

Le vingt-septième Février mil-huit-cent-trente-cinq
a été célébré le mariage promis

N^o 15.Yagniers
et
Yagniers

Entre

Jean Daniel Yagniers

fils de Jean Samuel

et de Louise née Yagniers, sa femme

de Brueyres

y domicilié

agé de vingt-cinq ans.

Et Suzanne Marie Yagniers

fille de Isaac Samuel

et de Rose Gaillon sa femme

de Brueyres

y domiciliée

agée de vingt-sept ans

Témoins

Samuel Henri Dewely de Gaillon

Jean Daniel Jordan de Brueyres.

La célébration de ce mariage a eu lieu, sur les bans
ayant été publiés trois fois sans opposition dans l'église de
Brueyres, ces bans demeurent déposés aux archives de la Cure.

Offi Combe Sastre

1836.

REGISTRE DES MARIAGES

Le treizième Mars mil-huit-cent-trente-cinq
à été célébré le mariage promis,

N° 16

David
et
Taccaud

Entre

Jean François David

Et Jeanne Marie Taccaud

fils de Pierre Frédéric

fille de Jean Samuel

et de Françoise née Ozeley, sa femme

et de Jeanne Marie née Gillier
sa femme

de Brueyres et de Guttiboef

de Chardonnay

domicilié à Brueyres.

y domiciliée

agé de vingt-huit ans.

agée de vingt-cinq ans.

Cémoins

Samuel Henri Develuy de Saulion

Jean Pierre Gros-Jean de la corporation Française

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises
de Brueyres Seney et Donmartin, lesquels sont déposés
aux archives de la Cure.

H: Combe Sant.

Je déclare que la présente copie
est conforme au original, depuis aux
archives de la Paroisse de Sully et Brueyres

H: Combe Santuz Suppl.
Sully le 17^e Janvier 1836.

DE LA PAROISSE d

Le _____ *mil-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

N^o

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

REGISTRE DES MARIAGES

N^o _____

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

fils de

et de

d

domicilié

agé de

Entre

Et

fille de

et de

d

domiciliée

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE de Pailly et Bruyres

Le quatorze Juillet mil-huit-cent-trente-six
a été célébré le mariage promis

N^o 17Chaillet
et
Piot

Entre

Abram Louis Chaillet

fils de Charles Victor

et de Julie Judith nee Neyret sa
femme

du Chenit et de la Côte aux Fées

domicilié à Pailly

agé de vingt quatre ans.

Et Louise Françoise Piot

fille de Jean Samuel

et de Marguerite Henriette nee Pélard
sa femme

de Pailly

y domiciliée

agée de vingt cinq ans.

Témoins

François Frédéric Perrin de Pailly

Samuel Pélard du même lieu.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Paroisses
de Pailly, le Chenit et la Côte aux Fées, lesquels sont déposés
aux archives de la Cure, les actes de naissance des époux
sont inscrits dans les Registres.

H^e Combe Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

Le treize Octobre mil-huit-cent-trente-six
à été célébré le mariage promis

N^o 18Yagnières
et

Yagnières

Pierre François Yagnières

fils de François

et de Susanne née Cruchet sa femme

de Prueyres

y domicilié

agé de vingt-cinq ans.

Entre

Et Jeanne Marie Yagnières

fille de Enoc

et de Marguerite née Bissat sa

femme

de Prueyres

y domiciliée

agée de vingt-neuf ans.

Cémoins

Jean Christ Deville de Pully

Pierre Moïse Peclard du même lieu

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans l'église de
Prueyres, lesquels sont déposés aux archives de la Cure,
les actes de naissance des époux sont inscrits dans les
Registres.

H^e Combe Pasteur

Le Vingtième Avril mil-huit-cent-trente-sept
a été célébré le mariage promis

N° 99

Cruchet

et
Cruchet

Entre

Pierre Abram Louis Cruchet

fils de Pierre François

et de Louise Susanne né Freymond

la femme

de Failly

y domicilié

agé de vingt-deux ans

Et Jeanne Madeleine Cruchet

fille de Jean Daniel

et de Susanne né Mettraux

la femme

de Failly

y domiciliée

agée de vingt-quatre ans.

Cémoins

Jean Christ Dewille de Failly

Samuel Peillard du même lieu

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans l'Eglise de Failly
du consentement du père de l'époux mineur, lesquels procés sont
déposés dans les archives de la Cure; les actes de naissance des
époux sont inscrits dans les Registres de la Paroisse.

ff. Combe Sauter

1837

REGISTRE DES MARIAGES

Le Vingtème Avril mil-huit-cent-vingt-sept
à été célébré le mariage promis

N° 20

Peclard
et
Peclard

Entre

François Louis Peclard

Et Jenny Peclard

fils de Jean Adam

fille de Pierre Moïse

et de Marguerite née Perrin

et de Susanne Marguerite née Laurent

la femme

la femme

de Failly

de Failly

y domicilié

y domiciliée

agé de vingt huit ans.

agée de trente ans.

Cémoius

Jean Christ Deville de Failly

Samuel Peclard du même lieu

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans l'Eglise de Failly
lesquels sont déposés dans les archives de la Cure, les actes
de naissance des époux sont inscrits dans les Registres de la
Paroisse.

H. Combe Saiten

Je certifie que la présente copie
est conforme à l'original déposé dans les archives
de la Cure de Failly.

Le 22^e Avril 1837.

H. Combe Saiten

DE LA PAROISSE de *Tailly et Rueyres.*

N^o

Le *mil-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

REGISTRE DES MARIAGES

Le vingt-sept Avril mil-huit-cent-trente-huit
à été célébré le mariage promis

N° 21.

Péclard
&
Ciot

Jean Gabriel Péclard

fils de Jean Louis

et de Jeanne Françoise née Guidi

sa femme
de Trilly

il domicilié

agé de quarante-deux ans.

Entre

Et Jeanne Marie Ciot

fille de François

et de Susanne Marie née Freymon

sa femme
de Trilly

il domiciliée

agée de vingt-sept ans.

Cémoins

Jacques Gabriel Ciot & Trilly
Jean Christ Deville du même lieu.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans l'Eglise de Trilly,
lesquels sont déposés aux Archives de la Cure.
Les notes de naissance des époux sont inscrites dans les
Registres de la Paroisse.

M. H. Chateletant Cost. Sup.

Ensuite de la nomi-
nation de Monsieur
le Ministre Chate-
letant à la Suffra-
gane pastorale de
Trilly et de mes-
sieurs de la paroisse
la tenue du présent
Registre trouve en
recueil, lui a été remis
à Trilly le 2 le
Septembre 1837.

Jacques Golay Crêst.

DE LA PAROISSE de Trilly et Rueyes.

Le trois Août ————— mil-huit-cent-trente-huit
a été célébré le mariage promis

N^o 22.Genier
&
Giot

Entre

Jean Jacob Samuel Genier

Et Jeanne Giot

fils de Jean Daniel

fille de Jean Gien

et de François nee Charbon

et de Jeanne nee Plubesson

sa femme
d. Thiemenssa femme
d. Trilly

y domicilié

domiciliée au Chêne

agé de trente-deux ans

agée de trente-neuf ans.

Cémoins

Jean François Magnières

Jean Rodolphe Mottay

les deux domiciliés à Rueyes.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises de Trilly
de Thiemens, de Comy & du Caquier, ainsi que de l'acte de nais-
sance de l'époux, et du consentement donné par le Gesteur de
Thiemens, lesquelles pièces sont déposées aux Archives de la Cure.
L'acte de naissance de l'épouse est inscrit dans les Registres de la
Paroisse.

M. de Platelant Cust. Sup.

REGISTRE DES MARIAGES

Le premier Novembre — mil-huit-cent-trente-huit
à été célébré le mariage promis

N° 23.

Thierry
Piot

Jean Louis Thierry
fils de feu Emmanuel
et d'Esther née Buffet sa femme
de Vuorens
domicilié à Guilly
agé de trente-cinq ans,

Entre

Et Rose Angelique Piot
fille de Jean Yvonne
et de Marguerite Henriette
née Gélard sa femme
de Guilly
y domiciliée
agée de vingt-cinq ans.

Cémoins

Jean Christ Deville,
Samuel Goret,
les deux domiciliés à Guilly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des banns publiés sans opposition dans les Eglises de
Guilly et de Vuorens, ainsi que de l'acte de naissance
de l'époux, lesquelles pièces sont déposées aux Archives de
la cure. L'acte de naissance de l'épouse est inscrit dans
les Registres de la paroisse.

M. M. Chatelemat Past. Vic.

Je certifie que la
présente copie est
conforme à l'original
déposé aux archives
de la paroisse.

Guilly le 12 Mars 1839,

M. M. Chatelemat Curé

DE LA PAROISSE de Pailly & Rueyres. 1840.

Le treize Février mil-huit-cent-quarante
a été célébré le mariage promis

N° 24.

Piot Cruchet
Péclard.

Pierre Daniel Cruchet
fils de Pierre Daniel
et de Susanne née Péclard sa femme
de Pailly
domicilié à Pailly
agé de vingt-six ans

Entre

Et Jeanne Suzanne Fany Péclard
fille de feu Pierre Moysé Péclard
et de Suzanne Marguerite née Laurent
sa femme
de Pailly
domiciliée à Pailly
agée de trente-un ans.

Cénoins

David Benjamin Ferrin }
Gamaliel Marion } les deux domiciliés à Pailly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans l'Eglise de Pailly, les quels sont
déposés aux Archives de la Cure
Les actes de naissance sont Insérés dans les Registres de la Paroisse

Spach Past. Supp.

REGISTRE DES MARIAGES

Le Sept- Août mil-huit-cent-quarante.
à été célébré le mariage promis

N° 25.

Mouron &
Thomas.

François Louis Mouron

fils de feu Jean, Samuel, Ferdinand

et de Françoise née Delapraz sa femme

de Chardonne

domicilié à Rueyres

agé de vingt-un ans

Entre

Et Jeanne Marguerite Thomas

fille de feu Daniel

et de Jeanne Madeleine née Wagnières sa femme

d'Éagnières

domiciliée à Rueyres

agée de vingt-six ans.

Céuoius

Pierre, Daniel Recordon

Daniel Moysse Wagnières

} domiciliés à Rueyres

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu,
des banns publiés sans opposition dans les Églises de Rueyres, d'Éagnières
& de Chardonne, ainsi que de l'acte de naissance de l'Époux & de l'acte
de consentement de sa mère, les quels restent déposés aux Archives de la cure.
L'acte de naissance de l'Épouse est inscrit dans les registres de la paroisse.

Spach Past. Suff.

DE LA PAROISSE de *Pailly & Rueyres* 1842/

Le vingt trois Juin mil-huit-cent-quarante-deux
a été célébré le mariage promis

Entre

Pierre Daniel Philippe Memétreu

fils de *Georges*

et de *Suzanne née Pélard sa femme*

de *Potiez le Grand*

domicilié à *Pailly*
agé de trente-deux ans

Et *Jeanne Marie Marion*

fille de *Jean Pierre*

et de sa femme *Suzanne Marie née Monachon*

de *Pailly*

domiciliée à *Pailly*
agée de trente-six ans.

Cémoins

David Benjamin Perrin

Jaques Gonet.

} domiciliés à *Pailly.*

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises de *Pailly* & de
Potiez le Grand, ainsi que de l'acte de naissance de l'Époux, les
quels restent déposés aux archives de la cure
L'acte de naissance de l'Épouse est inscrit dans les registres de
la paroisse

J. P. P. P.

N° 26.

Memétreu
Marion

An 1842.

REGISTRE DES MARIAGES

Le quinze Septembre mil-huit-cent-quarante-deux
à été célébré le mariage promis

N° 27.

Frausaz
Métraux.

Entre

Daniel Frausaz

Fils de Antoine Simeon

et de Jeanne Rose née Falconnier sa femme

de Chavannes sur Moudon

domicilié à Chavannes sur Moudon

agé de vingt-six ans.

Et Jeanette Métraux

fille de Jean Pierre à Jean David

et de Jeanne Marie née Freymond sa femme

de Pailly

domiciliée à Pailly

agée de dix-huit ans.

Cénois

David Benjamin Perrin

Louis Daniel Perrin

} domiciliés à Pailly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises de Moudon et de
Pailly, de l'acte de naissance de l'époux, de l'acte de consentement
du Père de l'épouse mineure, les quels restent déposés aux Archives
de la cure.

L'acte de naissance de l'épouse est inscrit dans le registre de la paroisse.

J. Bach Pasteur

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux
Archives de la cure de Pailly

Pailly le 16 Mars 1843.

J. Bach Pasteur

DE LA PAROISSE de *Sailly & Rueyres* - An 1843.

Le vingt avril mil-huit-cent-quarante-trois
a été célébré le mariage promis

Entre

Jean Pierre David

Et Louise Marie David

fils de Daniel

fille de Jean François

et de sa femme Marie Madeleine née Wagniers et de sa femme Marguerite née Devalone

de Rueyres & de Vaillebœuf

de Rueyres & de Vaillebœuf

domicilié à Rueyres

domiciliée à Rueyres

agé de vingt huit ans

agée de vingt huit ans.

Cémoins

Daniel Morise Wagniers

Louis Gjelley - tous deux domiciliés à Rueyres.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les églises de Rueyres & de Vaillebœuf &
des actes de naissances des deux Epoux inscrits dans le registre de la paroisse.
Les bans sont déposés aux archives de la cure.

J. Granch Pasteur

N^o 28.

David &

David.

An 1843.

REGISTRE DES MARIAGES

Le vingt Avril mil-huit-cent-quarante-trois
à été célébré le mariage promis

N^o 24.
David y
Wagnieres

Entre

Jean Daniel David
fils de feu Jean Pierre
et de sa femme Susanne Marie née David
de Rucyres y de Vittelboeuf
domicilié à Rucyres
agé de trente-neuf ans.

Et Susanne Marie Wagnieres
fille de Joseph Daniel
et de sa femme Jeanne Marie née Wagnieres
de Rucyres
domiciliée à Rucyres
agée de vingt-trois ans.

Cémoins

Daniel Moysse Wagnieres
Louis Gzelley tous deux domiciliés à Rucyres.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans les Eglises de Rucyres y de Vittelboeuf
les quels restent déposés aux Archives de la cure. Les actes de naissance de
deux Epoux sont inscrits dans le registre de la paroisse.

J. J. Pache Pasteur

DE LA PAROISSE de *Sailly & Rueyres* (An 1843)

Le huit Juin mil-huit-cent-quarante-trois
a été célébré le mariage promis

Entre

Jean Francois Dumont
fils de feu Pierre Daniel
et de sa femme Jeanne Françoise née Tapy
du Locle (canton Neuchâtel)
domicilié à Rueyres
agé de vingt-deux ans

Et Jeanne Esther Viret
fille de Jean Philippe
et de sa femme Jeanne Marguerite née Wagnières
de Villars-Ciercelin
domiciliée à Rueyres
agée de vingt-deux ans.

Cémoius

Daniel Wagnières de Rueyres
Pierre Francois Rod de Proplan

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

- 1^o Des bans publiés sans opposition dans les Eglises de Rueyres & de Villars-Ciercelin
 - 2^o De l'acte de Matrimoine de l'Epoux Mineurs (celui de l'Epouse) est dans le registre de la paroisse
 - 3^o Des actes de consentement de la Mère de l'Epoux, & du Père de l'Epouse.
 - 4^o D'une permission du Département de Justice & Police, de faire procéder à la publication
de la célébration religieuse du mariage de deux Epoux: cette permission attestant la
publication des bans dans le lieu d'origine de l'Epoux.
- Ces pièces sont déposées aux Archives de la Cure. — *J. Spach Pasteur*

N^o 30.
Dumont
Viret.

/ An 1844 /

REGISTRE DES MARIAGES

Le vingt-six Avril mil-huit-cent-quarante-quatre
à été célébré le mariage promis

N^o 31.

Léonard
Perrin.

Louis Peclard

fils de Pierre Daniel

et de sa femme Françoise née Varbel

de Pailly

domicilié à Pailly

agé de vingt-sept ans.

Entre

Et Jeanne Susanne Perrin

fille de Jean Henry Gabriel

et de sa femme Jeanne Suzanne née Freymond

de Pailly

domiciliée à Pailly

agé de vingt-deux ans.

Cémoins

Abram Louis Marion de Pailly

François Moysse Deville de Pailly.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1^{er} des bans de mariage publiés sans opposition dans l'église de Pailly,
lesquels restent déposés aux archives de la cure.

2^o de l'acte de consentement du père de l'épouse mineure, lequel acte fut
les bans de mariage.

3^o des actes de naissances de deux époux, inscrits au registre de la paroisse.

J. Spach pasteur

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original
déposé aux archives de la cure de Pailly.

Pailly le 25 May 1844.

J. Spach pasteur

DE LA PAROISSE de

Pailly

Le quatorze Novembre mil-huit-cent quarante quatre
a été célébré le mariage promis

Entre

Samuel Picard

fils de Pierre Daniel

et de Françoise nie Marbel sa femme

de Pailly

y domicilié

agé de vingt cinq ans.

Et Louise Lydie Jaton

fille de Jean Abram

et de Jeanne Susanne nie Jaton sa

femme
de Villars Mendray

domiciliée à Pailly

agée de vingt deux ans.

Témoins

Jean Louis Marion

David Benjamin Perrin

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de mariage publiés sans opposition dans les Eglise
de Pailly et de Chapelles

De l'acte de consentement du tuteur de l'épouse mineure

De l'acte de naissance des deux époux

Lesquels actes sont déposés aux archives de la cure.

Signé / J. Wagnon Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

Le vingt huit Novembre mil-huit-cent quarante
a été célébré le mariage promis

N^o 33Mottet
et
Ozeley

Jean Daniel Mottet
fils de Jean Jacques
et de Jeannette née Broay sa
femme
de Henniez
domicilié à Henniez
agé de vingt huit ans.

Entre

Et Jeanne Marie Ozeley
fille de Daniel
et de Susanne née Mottet
sa femme
de Prueyres
domiciliée à Prueyres
agée de vingt un ans.

Témoins

François Emmanuel Puillard
Jean Louis Marion

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1^o Des bans de mariage publiés sans opposition dans l'église
de Prueyres et de Granges
2^o De l'acte de consentement du tuteur de l'épouse mineure
3^o Des actes de naissance des époux
Lesquels actes sont déposés aux archives de la Cure.

J. Wagner Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

Le six Mars mil-huit-cent quarante cinq
a été célébré le mariage promis

N^o 35Ménétrey
et
Métraud

Benjamin Ménétrey
fils de Jacques
et de Manette née Milloud
sa femme
de Poliez le Grand
domicilié à Pailly
agé de trente six ans

Entre

Et Louise Marguerite Métraud
fille de Jacques Gabriel
et de Susanne Marguerite ne Seiler
sa femme
de Pailly
domiciliée à Pailly
agée de vingt quatre ans.

Cénois

Benjamin Perrin de Pailly
Louis Provay de Chanay

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de mariage publiés dans les Eglises de Poliez le
Grand et Pailly,
2 des extraits de naissances des époux
Lesquels actes sont déposés aux archives de la Cure

J. Wagonier Pasteur.

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original
déposé aux archives de la cure de Pailly et Pruyres.
Pailly le 12^e Feb. 1846.

J. Abram suchet

DE LA PAROISSE de Pailly

Le quatorze Nënt mil-huit-cent quarante cinq
a été célébré le mariage promis

Entre

Henri François Piquet

filz de Louis Félix

et de Marie Catherine née

de Leoultre sa femme du Chenit

domicilié à Echichens

agé de vingt sept ans

Et Victoire Louise Henriette Egly

fille de David Henri

et de François Louise Henriette née

de Prally sa femme de Lully

domiciliée à Pailly

agée de vingt un ans

Témoins

Prenjanin Perrin de Pailly

Urban Francfort de Begnins.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de mariage publiés dans les Eglises de Morges
Lully, Le Sentier, Pailly

Des extraits de naissances des époux

De l'acte de consentement du tuteur de l'épouse majeure

Lesquels actes sont déposés aux Archives de la cure

A. Wagner Curier.

N° 36

Piquet
et
Eggy

REGISTRE DES MARIAGES

Le onze Septembre mil-huit-cent quarante cinq
a été célébré le mariage promis

N° 37

Viret
et
Pidoux

Pierre François Viret

fils de Jean Abram

et de Jeanne Marie née Delisle

sa femme de Villars Pierrelin

domicilié à Prucyres

agé de trente sept ans

Entre

Et Jeanne Esther Pidoux

fille de Pierre Jacob

et de Louise Françoise née Piôt

sa femme de Villars le Comte

domiciliée à Pailly

agée de trente six ans.

Témoins

Etienne Samuel Debetaz de Prucy.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés dans les Eglises de Pailly, Prucyres, Villars
Pierrelin, Villars le Comte.

Des extraits de baptême des époux

Lesquels actes sont déposés aux archives de la Cure.

P. Wagner Pasteur.

DE LA PAROISSE de Pailly et Prueyes.

Le dix huit Octobre mil-huit-cent quarante cinq
a été célébré le mariage promis

N° 38

Desarzens
et
Jordans

Entre

Jean Samuel Desarzens
fils de Jean Isaac
et de Jeanne Marie née Laurent
sa femme
de Desarzens
domicilié à Pailly
agé de vingt ans

Et Jeanne Marguerite Jordans
fille de Jean Francois
et de Susanne née Vagnières
sa femme
de Prueyes
y domiciliée
agée de trente six ans.

Témoins

Auguste Cyérey de Prueyes
Etienne Samuel Debetatz de Frey.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de mariage publiés sans opposition dans les
Eglises de Chesalles Pailly, Prueyes.

Des actes de naissance des époux
De l'acte de consentement de la mère de l'épouse mineur
Lesquels actes sont déposés aux archives de la Cure.

J. Wagner Pasteur.

En suite d'invitation du département
de justice et police, la tenue
du présent registre est remise
à M. le ministre Heylon, institut
au collège cantonal. Cette
remise a lieu jusqu'au
10 décembre 1945.

Pailly, 16 octobre 1845.

signé: S. Ropraz, préfet

Inscrit le 15 mai 1953

L'officier de l'état civil

MENTION CONFORME (Signé)

L'ATTESTE:
H. Souffrin.

DE LA PAROISSE de *Failly et Rueyes*

Vu la permission donnée par le conseil d'Etat, sous date
 du vingt septième Octobre Mil huit cent quarante sept, l'extrait
 a été célébré le mariage promis
 et après a été transcrite sur le Registre des Mariages.

Entre

Extrait du Registre des Actes de Mariages de Mulhouse.

Le seize Septembre Mil huit cent quarante sept, à trois
 heures du soir devant nous ^{fille de} Pierre Thierry premier adjoint
 et de remplissant en l'absence du Maire les fonctions d'Officier
 de l'Etat-civil de Mulhouse et sont comparus:

— domicilié Marc, Etienne David domiciliée valet de chambre
 âgé de trente et un ans, et demeurant à Mulhouse, né à
 Grandson Canton de Vaud en Suisse, le vingt six Décembre
 Mil huit cent quinze, majeur et célibataire, fils de Pierre
 Francois David, vigneron, **Cémoins** demeurant au dit Grandson,

consentant par acte passé le dix sept Mai dernier par
 devant Maître Bornand, Notaire au sus dit lieu; et de
 feu Jeanne Walter, sans état, son épouse, décédée à
 Grandson le douze Décembre Mil huit cent quarante et un;

à l'égard de la différence qui existe entre les pronoms de
 la célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
 la mère du futur époux, dans le présent acte, et dans
 l'acte de décès de la dite, les parties et les témoins ci

après nommés déclarent et affirment sous serment que cette
 différence ne peut provenir que d'erreurs commises lors de la
 rédaction du dit acte annexé, et que celui ci n'est pas moins

identique avec la dite mère du futur époux, le futur
 époux ayant acquis en la commune de Rueyes et en
 celle de Villedieu le droit de bourgeoisie à la future,

a été autorisé par le gouvernement du Canton de
 Vaud, par acte du premier Septembre courant à
 contracter mariage en France.

Et Marie, Marguerite Lienhard, bonne d'enfant
 âgée de vingt six ans, demeurant à Mulhouse née

N° 40.

David
et
LienhardDavid
Marc, Etienne
et
Lienhard
Marie, Marguerite
le 16. Sep^r 1847.

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

à Irutigen (canton de Berne en Suisse), le cinq Juillet Mil huit cent vingt
 et un majeure et célibataire, fille de feu Alexandre Lienhard (charpentier), et de
 Marie Gunther, sans état, conjoints décédés à Neuchâtel Suisse, le père le
 a été célébré le mariage promis
 le 29 septembre Mil huit cent trente neuf, et la Mère le vingt en
 février Mil huit cent vingt six. Le regard des ayeux paternels et
 maternels de la future épouse, les parties et les témoins ci après
 nommés, déclarent et affirment également, savoir: les parties que le lieu
 de naissances et de dernier domicile des dits ayeux leur sont inconnus, et les témoins
 que quoiqu'ils connaissent la future épouse, ils ignorent également
 et de les lieux de décès et de dernier domicile de ces mêmes ayeux.
 Entre lesquels comparants, et sur leur réquisition il a été procé-
 dé à la célébration publique au Hôtel de Ville, du mariage
 pub. sans opposition, les dimanches vingt et vingt sept Juin
 1847, les pièces annexes confirmant ce qui précède; après en avoir
 donné lecture ainsi que du chapitre six du titre du mariage du
 Code civil, et sur la demande s'ils veulent se prendre pour mari
 et femme? chacun deux ayant répondu séparément, et affirmative-
 ment, déclarons au nom de **Témoins** la loi que Marie, Etienne,
 David, et Marie Marguerite Lienhard sont unis par le mariage.
 En présence Samuel Louis, Vuillaumeur âgé de quarante huit
 ans, de David Friens âgé de quarante six ans; les deux
 employés, de Joseph Georges Karas, brossier, âgé de quarante
 trois ans, et la célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
 d'Antoine Knöpfler, agent de police, âgé de trente sept ans, les
 quatre amis des époux et demeurant à Mulhouse. Lecture faite,
 les époux et les dits témoins ont signé avec nous. Suivent les
 signatures.

N^o 120,
 écrit de ville G.O.C.C.

Son extrait conforme
 Mulhouse le 6^e Octobre 1847
 pour le Maire le premier adjoint
 (Le sceau) (Signé) Pierre Thierry

Vu et legalisé par nous Président du Tribunal civil Seat
 à Altkirch, la signature de M. Thierry 1^{er} adjoint au Maire de
 Mulhouse.

Altkirch le 8^e Octobre 1847.
 (Le sceau) (Signé) Ritter juge

L'Officier de l'Etat civil de la paroisse,
 = J^o Abram Truchet

Je
 Ca
 = na
 la

DE LA PAROISSE de Pailly.

Le vingt-un Octobre mil-huit-cent quarante-huit
 Le Juge de Paix soussigné a procédé à la célébration de Mariage promis.
 a été célébré le mariage promis

Entre

N^o 41Eschantz
et Bovey

Pierre Louis Eschantz

fils de Jean Eschantz

et de Jeanne Marguerite née Tectard sa femme

de Pailly et de Sigisnoil

domicilié à Pailly

âgé de trente-sept ans.

Et Louise François Bovey

fille de Jean George Bovey

et de Jacqueline née Tectard sa femme

de Courcillon

domiciliée à Croppet

agée de trente-sept ans

Témoins

Henri Louis Jean Aubert - Frédéric Hueyebuhl ^{1^{er}} - le Juge de Paix

du cercle de Gwerden (signé) Blanc Desfilie - Pour extrait conforme à l'atteste

(Le Neveu) (signé) Blanc Desfilie - Juge de Paix - Pour transcription fidèle à l'atteste

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - J^{re} P^{re} Abram Cruchet.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
 des bans de Mariage, publiés sans opposition dans les Eglises de Pailly et Sigisnoil
 de Courcillon, et de Croppet.

Les extraits de Naissance des époux.

A cet effet, le Juge de Paix soussigné s'est fait remettre, conformément
 à la Loi du 19^{ème} Décembre 1835, sur le Mariage civil, la déclaration
 donnée par le Pasteur de la Paroisse de Courcillon le vingt-un
 Octobre mil huit cent quarante-huit attestant que les époux
 ont rempli les formalités voulues par les lois et que les pièces
 ci-dessus désignées sont déposées dans les archives de la Cure.

En conséquence, le Juge de Paix après avoir reçu de chaque
 époux

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le mil-huit-cent
a été célébré le mariage promis

fils de
et de
d
domicilié
agé de

Entre
Et
fille de
et de
d
domiciliée
agée de

Témoins

~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vit
époux séparément la déclaration qu'ils se prennent pour
mari et femme, a prononcé au nom de la Loi, qu'ils sont unis par
le mariage.~~

Fait et passé dans la maison de commune de Yverdon
l'an et jour ci-dessus.

Le Juge de Paix du cercle d'Yverdon
(signé) Blanc Desjélie

Pour extrait conforme, l'atteste

(Le sceau) (signé) Blanc Desjélie Juge de Paix.

Pour transcription fidèle, l'atteste

(signé) l'Officier provisoire de l'Etat civil - J. P. Abraham Souchet

L'atteste conforme au registre l'Officier provisoire de l'Etat civil J. P. Ramuz

DE LA PAROISSE d

Le vingt six Avril mil-huit-cent-vingt-cinq
a été célébré le mariage promis

N° 42.

Entre

Ferrin
et Meillieur
Perrin Henri Louis
fils de David Gabriel
et de Jeanne Susanne née Guichet sa femme
de Pailly
y domicilié
agé de vingt sept ans

Et Meillieur Susanne Esther
fille de Jean Camuel
et de Jeanne Susanne née Raymond sa femme
de Ponthéoré.
domiciliée à Pailly
agée de vingt six ans

Témoins

Charles Henri Pictard de Pailly
Henri Dupuis de Grassy, domicilié à Pailly

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1° Des bans de mariage publiés sans opposition dans les Eglises
de Pailly et de Ponthéoré.
2° Des extraits de naissance des époux
Lesquelles pièces demeurent déposées aux archives de l'Etat civil
de la Paroisse de Pailly (signé) J. Curthor Pasteur.
Pour transcription conforme, l'atteste
(signé) L'Officier provisoire de l'Etat civil - J. P. Abram
Cochet.

L'atteste en forme au registre L'Officier provisoire de l'Etat civil - J. P. Abram

La tenue de présent registre a été
remise au C^o F. Rahuy, curé
du diocèse de C^o Couchet

Pailly, 24 mai 1852

Le préfet s. S. Ropraz

Inscrit le 15 mai 1953

L'officier de l'état civil (Revision)

MENTION EN LIGNE

(Signature)

16. Forey

REGISTRE DES MARIAGES

Permis de Mariage
No
Anay et
Bovey

Le deux Octobre mil-huit-cent cinquante deux
a été célébré le mariage promis a la réquisition de Francois Louis Anay
d'Agens domicilié a Sully, j'ai **Entre** consenti a ce que son mariage avec
Susanne Marie Bovey de Demoret **Et** domiciliée a Agens soit célébré a
Sully par le Pasteur de la dite Paroisse le deux Octobre
et de mil huit cent cinquante deux et de Sully le deux Octobre mil huit
cent cinquante deux L'Officier Civil et J. Ramuz
domicilié domiciliée

Permis de mariage
Perrin
et
Cruchet

Le quinze Octobre mil huit cent cinquante deux a la
réquisition de Louis Daniel Perrin de Sully y domicilié, j'ai consenti a ce que
son mariage avec Jeanne Louise Saline Cruchet de Sully y domiciliée
soit célébré a Grandson **Génois** par le Pasteur de la dite
Paroisse le quinze Octobre mil huit cent cinquante deux
L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. Ramuz

Permis de Mariage
Péclard &
Duperref

Le vingt quatre Decembre mil huit cent cinquante deux a la réquisition de
Jean Pierre Péclard de Sully y domicilié, j'ai consenti a ce que son mariage
avec Louise Henriette Duperref de Puygamon domiciliée a Sully soit célébré
a Grandson par le Pasteur de la dite Paroisse le trente Decembre mil huit
cent cinquante deux A Sully le 24 Decembre 1852
L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. Ramuz

Permis de Mariage
Devand &
David



Le vingt cinq Janvier mil huit cent cinquante trois a la réquisition de
Louis Devand de Serrivons domicilié a Sully j'ai consenti a ce que son
mariage, avec Louise Charlotte David nee Henrioua de Puygros y
domiciliée a Puygros, soit célébré a Berchier par le Pasteur de la Paroisse
le vingt cinq Janvier mil huit cent cinquante trois
Sully le vingt cinq Janvier mil huit cent cinquante trois
L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. Ramuz
Je certifie que la presente Copie est conforme a l'original deposing aux Archives de cette
Paroisse Sully le 11 Mai 1857 L'Officier Civil J. Ramuz

REGISTRE DES MARIAGES

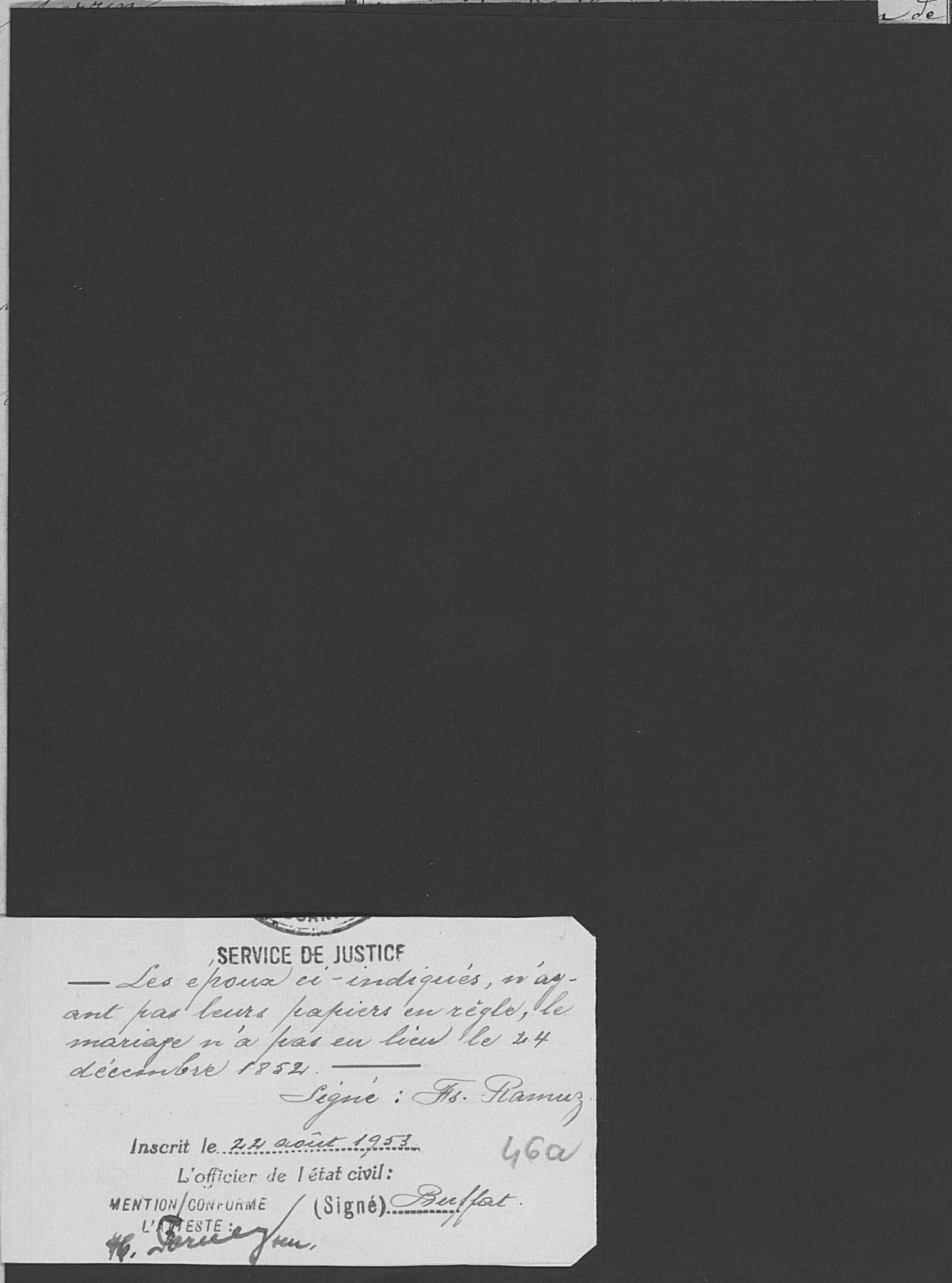
Permis de Mariage

N°

Amey et
Bovey

Permis de mariage

N°



Le deux Octobre

mil-huit-cent cinquante deux

a été célébré le mariage promis à la requéition de Francois Louis Amey

D'Agens domicilié à Saily, j'ai **Ente** consenti à ce que son mariage avec

Susanne Marie Bovey de Demoret

Et domiciliée à Agens soit célébré à

filz de Yveillon par le Pasteur de la

fille de dite Paroisse le deux Octobre

et de mil huit cent cinquante deux

et de Saily le deux Octobre mil huit

et cent cinquante deux L'Officier Civil

et J. Ramuz

domicilié

domiciliée

age de quinze Octobre mil huit

agée de cent cinquante deux à la

Saily y domicilié, j'ai consenti à ce que

line Cruchet de Saily y domiciliée

ains par le Pasteur de la dite

cent cinquante deux

J. Ramuz

cent cinquante deux à la requéition de

j'ai consenti à ce que son mariage

mariage a eu lieu sur le vu

mont domiciliée à Saily soit célébré

le trente Decembre mil huit

Decembre 1852

J. Ramuz

cent cinquante trois Ma requéition de

Saily j'ai consenti à ce que son

David née Henriette de Mueyres y

Berchier par le Pasteur de la Paroisse

cent cinquante trois

Mil huit cent cinquante trois

et J. Ramuz

à l'original de posséder Archives de cette

Officier Civil J. Ramuz

SERVICE DE JUSTICE

Les époux ci-indiqués, n'ayant pas leurs papiers en règle, le mariage n'a pas eu lieu le 24 décembre 1852.

Signé : J. Ramuz

Inscrit le 22 août 1953

L'officier de l'état civil:

MENTION/CONFIRME (Signé) Buffat.

L'ESTÉ: J. Ramuz

46a

, à

et

46b

DE LA PAROISSE de Pailly et Rueyres

Permis de Mariage

Richard et Gonet

N°

Le sept Octobre Mil huit cent cinquante trois ~~mil huit cent~~ à la requisi-
tion de ~~à été célébré le mariage promis~~ Jean Henri Richard de Pailly y domicilié j'ai
consenti à ce que son mariage avec **Entre** Nanette Gonet de Vuarrens domici-

lié à Pailly soit célébré à ~~Guerdon~~ Et par le Pasteur de cette Paroisse
fils de le huit Octobre Mil huit ~~cent cinquante trois~~ fille de cent cinquante trois à
et de Pailly le 7 Octobre 1853 et de l'Officier Civil J. Ramuz

Permis de Mariage

Lerni et Peclard

Le deux Mars Mil huit cent cinq ~~quante quatre~~ à la requisi-
tion de Jean domicilié Lerni de Kiltersingen ~~(Bern)~~ domicilié à Pailly j'ai
age de consenti à ce que son mariage ~~age de~~ avec Jeannette Peclard de Pailly
y domicilié soit célébré à Echallens par le Pasteur de cette Paroisse le deux
Mars Mil huit cent cinquante quatre, Pailly le 2 Mars 1854
L'Officier provisoire de l'Etat Civil **Gemoins** J. Ramuz

Permis de mariage

Choppuis et Grogny

Le quinze Mars Mil huit cent cinquante quatre à la requisi-
tion de Jean Francois Choppuis d'Espalinge domicilié à Rueyres, j'ai consenti à
ce que son mariage avec Franquette Henriette Grogny de Polier Petit
y domiciliée La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
soit célébré dans l'Eglise de Mont sur Lausanne par le Pasteur de cette
Paroisse le dix sept Mars Mil huit cent cinquante quatre
Pailly le 15 Mars 1854 L'Officier Civil J. Ramuz

Permis de mariage

Orelley et David

Le onze Fevrier Mil huit cent cinquante cinq à la requisi-
tion de Louis Orelley de Rueyres y domicilié j'ai consenti à ce que son mariage avec
Jeanne Susanne dite (Julie) David de Rueyres y domiciliée soit
célébré à l'Eglise de Pailly par le Pasteur de cette Paroisse
le quinze Fevrier Mil huit cent cinquante cinq
Pailly le 11 Fevrier 1855
L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. Ramuz

REGISTRE DES MARIAGES

Permis de Mariage

Wagnieres et
Wagnieres
N°

Le dix huit Avril mil huit cent cinquante mil huit cent cinq à la requisi-
on a été célébré le mariage promis de Jean Francois Wagnieres de Bueyres
y domicilié, j'ai consenti à ce **Entre** que son Mariage avec
Julie Wagnieres de Bueyres y domiciliée soit célébré à Berchies par
fils de le Pasteur de cette Paroisse fille de le vingt Avril mil huit
et de cent cinquante cinq et de Pailly le 18 Avril 1855
à l'Officier Civil de J. Ramuz
domicilié domiciliée

Permis de Mariage

Blanc et
Clavel

Le vingt six Juin mil huit cent cinquante cinq à la requisi-
on de Daniel Louis Blanc de Brenle domicilié à Pailly, j'ai consenti à ce
que son Mariage avec Jeanne Marie Clavel d'Outens domiciliée
à Pailly soit célébré à **Ternois** Warrens par le Pasteur
de cette Paroisse le vingt six Juin Mil huit cent cinquante cinq
Pailly le 26 Juin 1855 à l'Officier Civil de J. Ramuz

Permis de mariage

Cruchet et
Péclard

Le vingt deux Avril Mil huit cent cinquante six à la requisi-
on de Jean Pierre Cruchet de Pailly y domicilié, j'ai consenti à ce que son
mariage La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vie
avec Louise Françoise Péclard de Pailly y domiciliée soit célébré à
Grandson par le Pasteur de cette Paroisse le vingt quatre Avril
Mil huit cent cinquante six à Pailly le 22 Avril 1856
à l'Officier provisoire de l'Etat Civil de J. Ramuz

Permis de mariage

Cruchet et
Laurent

Le huit Octobre Mil huit cent cinquante six à la requisi-
on de Pierre Francois Cruchet de Pailly y domicilié, j'ai consenti à ce que son
Mariage avec Marie Laurent de Fey y domiciliée, soit célébré
à Grandson par le Pasteur de cette Paroisse le huit Octobre
Mil huit cent cinquante six à Pailly le 8 Octobre 1856
à l'Officier provisoire de l'Etat Civil de J. Ramuz

DE LA PAROISSE de Pailly et Rueyres

Permis de Mariage
Pahud et
Wagnieres
N°

Le vingt cinq février mil huit cent cinquante sept
a été célébré le mariage promis à la requisition de Jean Daniel Pahud
d'Ugens Domicilié à Pailly **Entre** j'ai consenti à ce que son
mariage avec Susette Isaline **Et** Wagnieres de Rueyres y domiciliée
soit célébré dans l'Eglise d'Uverdon le vingt cinq février
fils de mil huit cent cinquante fille de sept. par le Pasteur de cette Paroisse
et de Pailly le 25 février 1857 et de

L'Officier provisoire de l'Etat Civil de Rueyres
domicilié

Permis de mariage
Wagnieres et
Wagnieres

age de ^{quinze} ~~vingt cinq~~ ans mil huit cent cinquante sept à la
requisition de Jean Louis Wagnieres de Rueyres y domicilié, j'ai consenti
à ce que son mariage avec Françoise Wagnieres de Rueyres y domiciliée
soit célébré dans l'Eglise **Temoins** de Berchier par le Pasteur
de cette Paroisse le six sept Avril Mil huit cent cinquante sept.

A Pailly le 15 Avril 1857 L'Officier provisoire de l'Etat Civil de Rueyres

Permis de mariage
Cruchon
&
Cavin

Le huit Decembre mil huit cent cinquante sept à la requisition de
Jacques Abram Cruchon de Berchiers domicilié à Pailly **Et**
La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Henriette Cavin de Vulliens domiciliée à Pailly j'ai consenti à ce que
leur mariage soit célébré dans l'Eglise d'Eschalens par Monsieur
le Pasteur de cette Paroisse, le neuf Decembre mil huit cent cinquante
sept. L'Officier provisoire de l'Etat Civil de Rueyres

Ortelley
Depierreux

Je déclare donner mon consentement à ce que les Epoux Oyonn Ortelley et Henriette
Depierreux, le premier de Rueyres et l'Epouse d'Ugens, les deux domiciliés à Rueyres
fassent célébrer leur mariage dans l'Eglise de Pailly par M^{re} le Pasteur de la
dite Paroisse le dix huit Mars mil huit cent cinquante huit. Pailly le 17 Mars 1858
L'Officier Civil de Rueyres

Wagnieres
&
Wagnieres

Je déclare donner mon consentement à ce que les Epoux Jean Daniel Wagnieres et Rosette
Wagnieres de Rueyres y domiciliés fassent célébrer leur mariage dans l'Eglise de Berchier
par M^{re} le Pasteur de cette Paroisse le dix neuf Mars mil huit cent cinquante huit
Pailly le 18 Mars 1858 L'Officier provisoire de l'Etat Civil de Rueyres

(1857)

REGISTRE DES MARIAGES

Le huit Mai mil-huit-cent cinquante sept
a été célébré le mariage promis

N° 43

Bovet et
Cruchet

Jean Samuel Bovet
fils de Jean Pierre Samuel
et de Jeanne Elizabeth nee Devaux
de Puidoux, Lutry, Villette
domicilié à Essertines
agé de trente trois ans

Entre

Et Marie Cruchet
fille de Jean Francois
et de Marianne nee Gruet sa femme
de Pailly
y domiciliée
agée de vingt deux ans

Témoins

Charles Néclard Louis Reville de Pailly

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans de Mariage publiés sans opposition dans les Eglises de Puidoux
Lutry, Villette, Pailly, et Essertines, des Actes de naissance des Epoux,
et de l'autorisation du père de l'Épouse mineure les quelles pièces déposent
aux archives de la Paroisse de Pailly (Signé) P. Bujard Pasteur
Pour transcription conforme l'atteste

L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. P. Marnay

Paroisse de Mariage

Jordan Francois Louis
et
David Jeanne Susanne

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux Francois
Louis Jordan et Jeanne Susanne David les deux de lueyres y
domiciliés, fassent célébrer leur mariage dans le Temple de Berche
par M. le Pasteur de cette Paroisse le onze Juin mil huit cent
cinquante huit. à Pailly le 9 Juin 1858

L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. P. Marnay

L'atteste conforme au Registre Des Mariages qui se pose aux archives de la Paroisse
Pailly le 20 Juin 1858 L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. P. Marnay

DE LA PAROISSE de *Pailly* et *Pucyres*

Nov 1858

*Seillard
Seillard
No*

*Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
a été célébré le mariage promis Jean François Seillard et Lisette Seillard les
deux de Pailly y domiciliés fassent célébrer leur mariage dans le Temple
d'Yperdon par Monsieur le Pasteur de cette Paroisse le huit Juillet mil
huit cent cinquante huit.*

Entre
Et à Pailly le 7 Juillet 1858.
fils de L'Officier provisoire de l'Etat *filles de Civil - f. Prames*
et de Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux et François
et Louis Piot et Lis Seillard les deux *et de Pailly y domiciliés fassent célébrer*
leur domicile mariage dans l'Eglise *domiciliée d'Yperdon par Monsieur*
agé de le Pasteur de cette Paroisse le *agé de huit Décembre mil huit cent*
cinquante huit. A Pailly le 7 Décembre 1858. L'Officier Civil f. Prames

*Piot
Seillard*

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux Jean Louis
Pedoux de Villars la Cote *Genuins* *domicilié à Vier Pailly, et*
Jeannette Genier de Thierrens y domiciliés fassent célébrer leur mariage
dans l'Eglise de Moudon par Monsieur le Pasteur de cette Paroisse le
vingt huit Décembre mil huit cent cinquante huit. A Pailly le 28 Dec 1858

*Pedoux
Genier*

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - f. Prames
La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
Charles Victor Chaillot du Chant et de la Coteaux Feis, domiciliés
à Pailly et Jeannette Barbel de Duarrens, domiciliés à
Pailly, fassent célébrer leur mariage dans l'Eglise de Moudon
par Monsieur le Pasteur de cette Paroisse le trente deux Décembre
mil huit cent cinquante huit. A Pailly le 30 Décembre 1858.

*Chaillot
Barbel*

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - f. Prames
Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux Jean Marie
de Duarrens, domicilié à Pailly, et Louise Elyse Creley de Pucyres, et y
domiciliés, fassent célébrer leur mariage dans l'Eglise d'Yperdon
par Monsieur le Pasteur de cette Paroisse le treize Avril mil huit
cent cinquante neuf. A Pailly le 11 Avril 1859.

*Gonet
Creley*

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - f. Prames

REGISTRE DES MARIAGES

An 1859

Gavillet
et
Forestière N°

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
~~ait été célébré le mariage promis~~ Jean Daniel Gavillet de Pency et de Vichereux
 domicilié à Pailly et Jeanette Forestière de Genty et Pailly domiciliée à Genty
 par et précédemment à Mollardens **Entre** fassent célébrer leur mariage dans
 l'Eglise d'Etchallens par Monsieur le **Et** Pasteur de cette Paroisse le vingt
 fils de neuf Avril mil huit cent **filles de cinquante neuf. A Pailly**
 et de le 25 Avril 1859. L'Officier **et de Civil - J. Ramuz**

Bagnières
et
Bagnières

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux François
 Daniel domicilié Bagnières de Puyres domiciliée y domiciliée et Louise
 âgée de Bagnières de Puyres y domiciliée âgée de sixe fassent célébrer leur
 mariage dans l'Eglise d'Etchallens par Monsieur le Pasteur de cette
 Paroisse le trois Juin mil huit cent cinquante neuf. A Pailly.
 le 30 Mai 1859. L'Officier **Témoin Civil - J. Ramuz**

Prédon
et
Prédon

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
 Pierre Louis Jordan de Puyres y domicilié Jeanne Marie
 Rémond, d'Agens, y domiciliée, fassent célébrer leur mariage
 La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vie
 dans l'Eglise d'Yverdun par Monsieur le Pasteur de cette
 Paroisse le huit Décembre mil huit cent cinquante neuf.
 A Pailly le 4 Décembre 1859
 L'Officier provisoire de l'Etat Civil - J. Ramuz

Bagnières
et
Viret

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
 Jules Daniel Bagnières de Puyres, y domicilié et Mlle Viret
 de Villars-Tierclins domiciliée à Puyres fassent célébrer leur
 mariage dans l'Eglise de Lausanne par Monsieur le Pasteur
 de cette Paroisse le huit Mars mil huit cent soixante
 A Pailly le 2 Mars 1860.
 L'Officier provisoire de l'Etat Civil - J. Ramuz

DE LA PAROISSE de *Paillly et Pruques*

Ann 1860

*Viret
et
Pabud
N°*

Le Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les
a été célébré le mariage promis Epoux Louis François Viret de Villars Tiercelin
domicilié à Pruques et Jeanne Susanna Pabud d'Ugens, y domiciliée
fussent célébrés leur mariage dans l'Eglise d'Uperdon par M^r le Pasteur
de cette Paroisse le douze Avril ~~Et~~ Mil huit cent soixante

Entre

~~fils de~~ *Paillly le 11 Avril 1860* ~~fille de~~ *L'Officier Civil - Jⁿ Prammer*

*Cuechet
et
Veytraquet*

et de Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux
A Samuel Cuechet de Paillly et d'y domicilié, et Susette Veytraquet
de domiciliée domiciliée à domiciliée Paillly, fussent célébrés
agé de leur mariage dans l'Eglise agée de d'Uperdon par Monsieur
le Pasteur de cette Paroisse le six Septembre mil huit cent soixante
à Paillly le 29 Avril 1860 L'Officier Civil - Jⁿ Prammer

Général

*Romainens
et
Wagnières*

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les
Epoux Etienne Romainens bourgeois de Tourni Paroisse de
Vuespans domicilié à Pruques, et Genevieve Wagnières de Pruques y domiciliée
fussent célébrés leur mariage dans l'Eglise d'Uperdon le huit Novembre
Mil huit cent soixante à Paillly le 7 Novembre 1860.

L'Officier Civil - Jⁿ Prammer
La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

*Viret
et
Thomas*

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux Etienne
Viret de Villars Tiercelin domicilié à Pruques et Jeanne Françoise
Thomas de Parquier, y domiciliée, fussent célébrés leur mariage
dans l'Eglise de Laucenne par Monsieur le Pasteur de cette Paroisse
le vingt un Novembre Mil huit cent soixante un.
à Paillly le 12 Novembre 1861.

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - Jⁿ Prammer

*Piot
et
Pellard*

Je déclare avoir donné mon consentement à ce que les Epoux François
Louis Piot de Paillly et y domicilié et Jeanne Marie Pellard de
Paillly, y domiciliée fussent célébrés leur mariage dans l'Eglise
d'Eschallens par M^r le Pasteur de cette Paroisse le quatorze Mars
Mil huit cent soixante deux à Paillly le 13 Mars 1862.

L'Officier provisoire de l'Etat Civil - Jⁿ Prammer

DE LA PAROISSE de *Mailly & Preyres*N^o

Le François Brechon, ci devant mil huit cent défendeur Passif
a été célébré le mariage promis le de l'Archevêque François; ils
demandent jugement du **Entre** parties qui les devise

Le dossier des pièces. **Et**

filz de Programme des faits fille de admiss
et de 1^{er} Le sept Septembre mil et de huit cent cinquante, François
d' fils de Jacques Samuel Brechon, d'Ussiers, vu il était domicilié
domicilié civil, actuellement à Paris domicilié et François dite
agé de Adèle, fille de Jean Gabriel âgée de Fayot, de Couelles, en
fait célébré leur mariage dans l'Eglise d'Yperdon.

2^o Après avoir habité pendant six ans, chez les parents de
l'Épouse à Couelles, les **Cémoins** Group se rendirent à
Orrens et ensuite à Preyres où le mari acheta une petite propriété.

3^o Par mandat sous le sceau du Juge de Paix du Canton
de Quarrons du 11. 8^{bre} 1861, notifié le 12 dit, François Brechon
a intenté à son mari François Brechon, une action pour

~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu~~
faire prononcer que les liens du mariage qui les unissent
sont rompus par le divorce pour cause déterminée à l'article
129 du Code Civil

4^o François Brechon a conclu à libération des fins de la demande
de sa femme et reconventionnellement: (A) à ce que le divorce
lui soit accordé pour cause d'adultère et de prostitution de
sa femme: (B) à ce qu'à défaut de l'article 156 § 3 du Code
Civil, lui soit accordé sur les biens de sa femme une pension de
vingt francs.

5^o Toutes les pièces du dossier font partie du programme
Programme des faits contestés

1^{er} Est-il constant que François Brechon se soit livré envers sa
femme à des excès, services ou injures graves? Réponse Oui

Est-il

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le 2^e Est-il constant que la femme ~~mit huit cent~~ Brechon se
a été célébré le mariage promis soit livrée à l'adultère et à la pros-
titution ? Rép: Oui. **Entre**

3^e Dans le cas d'une réponse affirmative à la première question
fils de les faits qui y sont énoncés fille de sont ils justifiés par l'in-
et de conduite de la femme Brechon ? Réponse Oui en partie
4^e N^o le Président fait lecture des conclusions des parties
domiciliée transcrites ci-dessus ~~de~~ domiciliée le programme des faits
ag^e de admis, puis le Tribunal ag^e de résout comme il est dit
ci-devant les questions de faits contestés après avoir fait par le sort
l'ordre de la délibération

Ensuite passant au **Témoins** Jugement. Et considérant en fait

1^e Que le sept Septembre 1850, le mariage de François Jean
Jacques Samuel Brechon, d'Ursins où il était domicilié, avec Fran-
çoise sté Adèle fille de Jean Gabriel Doyot, de Connelles près
Comise, a été célébré dans l'église d'Yperdon.

~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu~~

2^e Qu'il résulte des débats et des pièces au dossier que la femme
Brechon s'est livrée à l'adultère et à la prostitution.

3^e Que François Brechon, s'est livré envers sa femme à des
sévices et injures graves.

4^e Que ces sévices et injures graves sont en partie justifiés
par l'inconduite de sa femme.

En droit Que l'adultère de l'un des Epoux
est pour l'autre Epoux une cause légitime de divorce
Que l'article 228 du Code Civil.

Le Tribunal au complet et à la majorité légale prononce
Les conclusions de son demandeur françois Brechon sont rejetées
Celles prises reconventionnellement par François Brechon
sous 3^e A sont admises; En conséquence le mariage célébré
dans

DE LA PAROISSE de *Paillly et Recyres*

Et dans l'Eglise d'Yverdon, le Sept mil huit cent Septembre 1850
a été célébré le mariage promis

Nº Brechon d'Yverdon, et Françoise dite Mèlé, fille de Jean
Gabriel Puyot, de Couelles fils Et Conçise est rompu par le divorce

fils de Guerdan au & C. les conjoints fille de Yverdon reconventionnelles des
et de défendeur tombent à acquies et de lui soit accordé une pension

à viagère de vingt francs payable chaque année et d'assurer
domicilie Considérant que l'avis domicilie de la femme Brechon

agée de consiste en la somme de âgée de cinq cent huitante francs
que le revenu de cette fortune ne suffit pas pour subvenir à l'entretien

de cette femme que dès lors il n'y a pas lieu à accorder
à Françoise Brechon **Temoins** sa demande d'une pen

sion alimentaire d'autant plus qu'il est en âge de subvenir
lui-même à ses besoins.

Le Tribunal à la majorité légale rejette le chef (2) des conclusions
reconventionnelles de Brechon: Guerdan aux frais:

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Vu les relations des parties et attendu qu'il a été reconnu que les

services auxquels s'est livré Brechon ne sont justifiés qu'en partie
par l'inconduite de la femme. Le Tribunal les met les trois quarts

à la charge de la femme Brechon et le quart à celle de Françoise
Brechon. La rédaction ainsi fait à Echallens le 22 Juin 1862

en 12^{es} pièces du voir (Signé) Le Président M. D. Nivolet Le Greffier
Le Greffier E. Michot: Le Greffier du Tribunal Civil du

District d'Echallens déclare qu'il n'a été déposé aucun recours
contre le présent jugement et qu'en conséquence il est exécutoire

Echallens le 10 Mai 1862 (Signé) Le Greffier E. Michot
L'atteste conforme à l'original Paillly le trente Juin

Mil huit cent soixante deux
L'Officier provisoire de l'Etat Civil J. Ramus

REGISTRE DES MARIAGES

Le quatorze Novembre mil-huit-cent soixante deux
a été célébré le mariage promis

N^o 44

Parnis
et
Seclard

Entre

Parnis Louis Auguste	Et Seclard Rosine Julie
filz de François Philippe André	fille de François Louis
et de Susanne Marianne Fichon	et de Janny José Seclard
de Sullens	de Failly et
domicilié à Failly	y domiciliée
agé de vingt sept ans dix mois	agée de vingt quatre ans
	et cinq mois

Cémoins

Emmanuel Meyer
Jean Fichon

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1^o Des actes de naissance des Epoux
2^o Des bans de mariage publiés sans opposition
dans les Eglises de Failly et Sullens
Pièces déposées aux Archives

(Signé) M^r Ambroise Gaster

Une copie conforme à l'original s'atteste
L'officier de l'Etat Civil J. Parnis

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original
déposé aux Archives de cette Paroisse à Failly le 19 Janvier
1863 L'officier de l'Etat Civil J. Parnis

DE LA PAROISSE de Pailly et Rucyres.

Extrait du Registre des Actes de mariages du 8^{me} Arrondissement de Paris le 18 1861.Le quatre Avril mil-huit-cent-soixante-un
a été célébré le mariage promis et dressé à Paris à l'Hôtel de la Mairie

Entre

Seclair David Louis
fils de Pierre Danielet de Jeanne Françoise Husson née Darbo
de Paillydomicilié à Paris
agé de trente six ans.

Et David Jeanne

fille de Pierre Meise

et de Rose née Grandjean

de Rucyres
domiciliée à Paris

agée de trente ans

Témoins

Jean Gonet, Claude Klotz et François David.

Cet acte de mariage a été dressé d'après les pièces suivantes,
les actes de naissance des deux époux, des actes de décès du père et de
la mère de l'époux, et de l'acte de décès du père de l'épouse, et les~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
formalités voulues par le Code français.~~Cet extrait déposé aux archives de cette paroisse avec toutes les légalisa-
tions voulues, et l'autorisation de transcription du Département de
Justice et Police du Canton de Vaud en date du dix neuf Avril
mil huit cent soixante quatre.Pour copie conforme aux instructions sur la tenue
des Registres de l'Etat Civil de mil huit cent soixante trois
S'atteste Pailly le vingt cinq Avril mil huit cent soixante quatre.

L'Officier provisoire de l'Etat Civil = J. Ramuz

N^o 45

Seclair

David

REGISTRE DES MARIAGES

Le neuf Septembre mil-huit-cent-soixante-quatre
a été célébré le mariage promis

N° 16

Koulin
et
Cruchet

Koulin Jean François
fils de Pierre François
et de Françoise Justithine Mermoud
de Pailly
domicilié à Orbe
agé de vingt sept ans
et six mois

Entre

Et Cruchet Cécile
fille de Jean Gabriel
et de Jeanne Louise née Peillard
de Pailly et
y domiciliée
agée de vingt six ans
et onze mois

Témoins

Benjamin Ferrin et Charles Peillard

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1° Des actes de naissance des Epoux
2° Des bans de Mariage publiés sans opposition dans les
Temples de Pailly et d'Orbe.

Pièces déposées aux archives

Inscrit sur la déclaration verbale du Pasteur Panichaud
L'Officier provisoire de l'Etat Civil — J. Ramuz

Baataud
et
Ramiel

Le vingt trois Septembre Mil huit cent soixante quatre,
j'ai donné mon consentement à ce que le Mariage de Baataud
Samuel de Remoret, domicilié à Pailly et de Ramiel Louise Amanda
de Chateaux d'Or, domiciliée à Gornelou, soit célébré dans le Temple
de Chêne et Saquier.

L'Officier provisoire de l'Etat Civil — J. Ramuz

DE LA PAROISSE de *Pailly et Rucy*

Le vingt neuf Décembre mil-huit-cent soixante quatre
a été célébré le mariage promis j'ai donné mon consentement à ce
que le Mariage de *Perille* *Jean François Samuel*, de *Pailly* et

*N^o
Perille
Mermoud*

et domicilié; et de *Mermoud* *Et* *Georgette*, de *Poliz le Grand*
fils de domicilié à *Echoulen* fille de, soit célébré dans le
et de Temple de *Pailly* au et de jour ci dessus.
et l'Officier provisoire de et l'Etat Civil *J^e Ramuz*
domicilié domiciliée

*Saurent
et
Gilliard*

agé de agée de
Le dix février Mil huit cent soixante cinq, j'ai donné mon
consentement à ce que les Epoux *Saurent* *Jules Simon*, de *sey* domicile
à *Pailly*, et de *Temoins* *Gilliard* *Louis* *François*
de *Combrion le Grand*, domicilié à *Mollondin* soit célébré
dans le Temple d'Yperdon au jour ci dessus.
L'Officier provisoire de l'Etat Civil *J^e Ramuz*

*P.
Pellard
Gonet*

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Le dix Mars Mil huit cent soixante cinq, j'ai donné mon consentement
à ce que les Epoux *Jean Louis Pellard*, de *Pailly*, et domicilié; et *Magdelaine*
Marie Gonet de *Vuarrens*, domiciliée à *Pailly* soit célébré dans l'Eglise
de *Grandson* au jour ci dessus.
L'Officier provisoire de l'Etat Civil *J^e Ramuz*

REGISTRE DES MARIAGES

N° 47

Piot

Valot

divorce

Le dix huit Mars mil-huit-cent-soixante-cinq j'ai été célébré le mariage promis reçu de M^{re} le Préfet du District d' Echallens l'avant ci après l'extraire.

Tribunal Civil du District d' Echallens

Seance du 26 Septembre Et 1854.

présidence de Monsieur fils de et de Domicilié de

et de Présents: Messieurs les Juges, Jaumier et de Repondant P. Lercher M^{re} G. G. G. Suppléant Le Greffier et les Huissiers Domicilié Le Tribunal est assemblé pour prononcer sur l'action en divorce intenté par le Procureur agée de Julie Créatures à Echallens, au nom de Charlotte Henriette née Valot femme de Henri Gabriel Piot de Pailly, actuellement domicilié à Genève, il produit une déclaration de procuration en date du 7 Mars Genève 1854. Celui-ci ne comparait pas, quoiqu'il eût été proclamé.

Considérant

Qu'il est établi aux pièces du procès et reconnu comme faits constants.

1° que son divorce d'avec Henri Gabriel Piot lui soit accordé parce que

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

celui-ci a été condamné à plus d'une année de réclusion

2° que d'après l'article 130 du Code Civil, modifié par la Loi du 6 Décembre 1843, la condamnation de l'un des époux à une réclusion d'un an au moins sera pour l'autre époux une cause de divorce.

Le Tribunal A l'unanimité, arrête

Les conclusions de Charlotte Henriette fille de défunt Jean Henri Valot sont accordées En conséquence, les liens du mariage qui l'unissait à Henri Gabriel feu Jean Samuel Piot de Pailly, célébré à Louvain le sept Juin Mil huit cent quarante quatre, sont rompus par le divorce. Les trois enfants du sexe féminin, issus de leur conjugation sont confiés à leur mère; Henri Gabriel Piot est condamné aux dépens.

Le Président M. Nicod - le Secrétaire Le Greffier E. Michod

L'atteste J^{re} Ramuz officier provisoire de l'Etat Civil: Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la paroisse de Pailly à P. Ramuz A Pailly le vingt Mars Mil huit cent soixante cinq. L'Officier de l'Etat Civil - J^{re} Ramuz

DE LA PAROISSE de *Tailly et Neuilly*

1861

N° 45

Teclard

David

Extrait du Registre des actes de mariages de l'arrondissement de Paris l'année 1861.

Le quatre Avril mil-huit-cent soixante-un

a été célébré le mariage promis. l'acte de mariage ci après a été dressé
à Paris en l'Hotel de la Mairie

Entre

Teclard David Louis

Et *David Jeanne*

filz de *Tierre Daniel*

fille de *Tierre Moise*

et de *Jeanne Françoise Suzanne David* et de *Rose née Grandjean*

d' *Tailly*

et née à *Grandjean*

domicilié à *Paris*

domiciliée à *Paris*

agé de trente six ans

agée de trente ans

Cémoins

Peirre Gonet; Claude Fots et Jeanvis David

Cet acte de mariage a été dressé d'après les pièces suivantes:
les actes de naissance des deux époux; des actes de décès du père et de la
mère de l'époux; et de l'acte de décès du père de l'épouse, et les formalités requises

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
par le code français

Cet extrait déposé aux archives de cette
mairie avec toutes les legalisations requises, et l'autorisation
de transcription du Département de Justice et Police du Canton
de Paris en date du dix-neuf Avril mil huit cent soixante
quatre.

Tout copie conforme aux instructions sur la tenue des
Registres de l'Etat Civil de mil huit cent soixante trois

J'atteste *Tailly* le vingt cinq Avril mil huit
soixante quatre.

L'officier provisoire de l'Etat Civil *J. P. Ramier*

REGISTRE DES MARIAGES

1864

Le neuf Septembre mil-huit-cent-soixante-quatre
à été célébré le mariage promis

N° 46

Roulard
et
Cruchet

Roulard Jean Francois
fils de Pierre Francois
et de Françoise Judith veuve Armand
d. Sailly
domicilié à Orbe
agé de vingt sept ans et sept mois

Entre

Et Cruchet Céline
fille de Jean Gabriel
et de Jeanne Louise veuve Tailleur
d. Sailly
domiciliée à Sailly
agée de vingt six ans et onze mois

Cémoins

Benojamin Terzin
Charles Seclard

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des Actes de naissance des époux
des bans de mariage publiés sans opposition dans
les Temples de Sailly et d'Orbe

Actes déposés aux archives
Souscrit sur la déclaration verbale des Justes Sanctions
L'Officier provisoire de l'Etat Civil = J. Ramus

Baatiari
et
Ramel

Le vingt trois Septembre mil huit cent soixante quatre
j'ai donné mon consentement à ce que le mariage de Baatiari
Samuel de Bernoret, domicilié à Sailly et de Ramel Louise
Amanda de Chateaux d'Orge domiciliée à Rommelin, soit célébré
dans le Temple de Chêne et Jacques.
L'Officier de l'Etat Civil = J. Ramus

DE LA PAROISSE de *Sailly & Rueyes*

Le *vingt neuf* *Décembre* *mil-huit-cent* *soixante quatre*
a été célébré le mariage promis j'ai donné mon consentement à ce que
le mariage de *Desille Jean François Samuel*, de *Sailly & y* domicilié
et de *Normand Georgette de* **Entre** *Sotie le jeune*, domicilié à *Echallé*
soit célébré dans le Temple de *Et Sully* au jour ci dessus.

N°
Desille &
Normand

filz de *L'officier de l'Etat Civil* *fille de* *J. Ramuz*
et de *Le die févrie mil huit* et de *cent soixante cinq*, j'ai
et donné mon consentement à ce que le mariage des époux
domicilié Laurent Jules Simon domiciliée, de *Tuy* domicilié à *Sailly*
agé de et de *Gillicard Louis* agée de *jeunvide*, de *Combrément le*
Grand, domicilié à *Mollevans* soit célébré dans le Temple d'*Uperdon*
au jour ci dessus.

Sauvart &
Gillicard

L'officier de l'Etat Civil **Gemoins** *J. Ramuz*
Le die Mars mil huit cent soixante cinq, j'ai donné mon consentement
à ce que les époux *Jean Louis Sictore de Sully & y* domicilié et *Magdelaine*
Marie Gonet de Quarrons, domiciliée à *Sailly* fussent célébrés leur
mariage dans le Temple de *Grandson* au jour ci dessus. *L'officier de l'Etat Civil*
J. Ramuz

Sictore &
Gonet

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Le vingt trois *Septembre* *Mil huit cent* *soixante cinq*, j'ai
donné mon consentement à ce que le mariage des époux: *Sieur*
David Thommey de Vulliens, domicilié à *Sailly*, et *Marie*
Marion de Sully & y domiciliée, soit célébré dans l'Eglise
d'*Uperdon* au jour ci dessus.

Thommey
Marion

L'officier de l'Etat Civil *J. Ramuz*
Le six *Avril* *mil huit cent* *soixante six*, j'ai donné mon
consentement à ce que le mariage des époux *Sieur Pierre Pierre Wagniers*
de *Rueyes & y* domicilié et *Julie Belas* née *Lesey* de *Mont la*
Ville domiciliée à *Rueyes*, soit célébré dans le Temple
d'*Uperdon* au jour ci dessus.

Wagniers
Belas

L'officier de l'Etat Civil *J. Ramuz*

DE LA PAROISSE de *Tailly & Ruyes*

Acte de mariage ci après mis à été transmis par le Syndic de Tailly le 28^{me} 1871
Extrait des registres de la Paroisse de Morrens. *Registre des mariages 70 244*
Le six Octobre mil-huit-cent septante un

a été célébré le mariage promis

Entre

Jules Louis Marc Tiot
fils de Louis Marc Louis Tiot
et de Rose Marianne Ramuz
de Tailly
domicilié à Lausanne
agé de vingt neuf ans.

Et *Adèle Josephine Deserroye*
fille de défunt Jean Victor Deserroye
et de Marianne Charlotte Hytzer
de Ferreyres
domiciliée à Lausanne
agée de dix neuf ans.

S'épouse est né le trois Septembre
mil huit cent quarante deux

S'épouse est née le vingt six Janvier
mil huit cent cinquante deux

Cémoins

Louis Delisle, à Monterand
Antoine Mayor, à Monterand.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

- 1^o des actes de naissance des deux époux
 - 2^o des bans publiés sans opposition dans les Eglises de *Sasarras* *Lausanne* et *Tailly*.
 - 3^o de l'autorisation de *Lucide Chevan Deserroye, née Hytzer* mère de l'épouse
 - 4^o de l'autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de *Lausanne* de célébrer ce mariage à *Monterand*. Ces documents repartit en six pièces déposent aux archives de la Cure (signé) *Morrens* le 16 Octobre 1871 *St Eugénien Past.*
- S'atteste *Tailly* le vingt deux Octobre mil huit cent septante un.
- S'Officier de l'Etat Civil = *Jⁿ Ramuz*

N^o 48
Jⁿ Tiot
Deserroye

REGISTRE DES MARIAGES

*L'acte de mariage ci-dessus n'a été tenu par Monsieur le Pasteur Tanchaud le 7^e Janvier 1838
Extrait des Registres de la Paroisse de Dyon, mariage - tome 483 page 157*
Le premier Octobre mil-huit-cent-septante-deux

à été célébré le mariage promis

N^o 419.

M^r Richard

M^r Roulin

Entre

Richard Benjamin dit Henri

Et Roulin Jeanne Caroline

filz de Jean Francois

fille de Pierre Daniel

et de Susette Tabuc, sa femme

et de Catherine Dor sa femme

de Tilly

de Tilly

et domicilié sur de Lysie Cruchet

et domiciliée

agé de trente six ans neuf mois
(né le 18 Janvier 1836)

agée de trente trois ans et dix mois
(née le 22 Décembre 1838)

Cémoins

François Henri Bartholet

François Auguste Bouquet

En Dyon

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

- 1^o Des actes de naissance des époux
 - 2^o De l'acte de décès de la première femme de l'époux
 - 3^o Des bans publiés sans opposition à Tilly
 - 4^o De l'autorisation de l'officier de l'Etat Civil de Tilly
- Pièces déposées aux archives*

(Signé) Henri Tanchaud

Certifié conforme à l'original Dyon le dix sept Décembre mil huit cent septante deux H. Tanchaud, Pasteur.

S'atteste Tilly le treize Janvier mil huit cent septante trois

L'officier de l'Etat Civil - J. Ramuz

DE LA PAROISSE de *Tailly et Rueyres*

L'acte de mariage ci-après mentionné a été remis par Monsieur le Pasteur Roland
 Extraits des Registres des mariages de la Paroisse d'Yperdon.

Le douze Décembre mil-huit-cent-septante-deux

a été célébré le mariage promis

N° 50

Piot
 et
Mermoud

Entre

<i>Piot Constant</i>	Et <i>Mermoud Elise Aline</i>
fils de <i>Jacques Daniel Piot</i>	fille de <i>Jean Mermoud</i>
et de <i>Marquette née Cuchet</i> , sa femme	et de <i>Julie née Pauthrey</i> , sa femme
de <i>Tailly</i>	de <i>Toliz le Grand</i>
et domicilié	domiciliée à <i>Tailly</i>
agé de vingt quatre ans dix mois	agée de vingt un ans huit mois
et dix huit jours	et quatorze jours

Cémoins

Héli Gonet, de *Tailly*, et domicilié
Louis Piot, de *Tailly*, et domicilié

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
 1° des actes de naissance des époux
 2° Des bans publiés à *Tailly* et *Toliz le Grand*
 3° Du consentement donné par le père de l'épouse mineure
 4° Du consentement donné par l'Officier de l'Etat Civil de *Tailly*

Ces pièces sont déposées aux archives de la Cure
 (Signé) *Roland*, Pasteur.

Certifié conforme à l'original le vingt huit Décembre mil huit
 cent septante deux. *Roland* Pasteur.

S'atteste *Tailly* le trente Décembre mil huit cent septante deux

S'Officier de l'Etat Civil.

J. Ramuz

REGISTRE DES MARIAGES

L'acte de mariage ci après m'a été remis par Monsieur le Pasteur Teclard
 Extrait des Registres des mariages de la Paroisse de Pailly, Tome VII, folio 73, 74, 75.
 Le neuf août mil-huit-cent-soixante-quinze

à été célébré le mariage promis

N° 51

P. Teclard
 et
 Simon

Entre

Teclard Jules Louis

fils de Abram David

et de Adèle Louise née Guizat, femme

de Pailly

domicilié à Songiroe

agé de vingt-neuf ans huit mois

vingt deux jours

Et Simon Marie Françoise

fille de Jean Albert

et de Marie Alexandrine Eléonore Christiane

de Grandevant

domiciliée à Sausanne

agée de vingt deux ans deux mois

et dix neuf jours.

Cémoins

Jean Descombrays, de Chateau d'Arçay, pasteur à St Cierges

Henri Bugnot, de Rolle, pasteur à St Cierges

Ministre Officiant; Alfred Dupont, pasteur à St Cierges

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

1° Des actes de naissance des époux

2° Des bans de mariage publiés sans opposition dans les paroisses
de Pailly, de Piz, de Songiroe et Sausanne

3° De l'autorisation donnée par le père et la mère de l'épouse

4° Du consentement du Pasteur de Songiroe.

Lesquelles pièces sont déposées aux archives de la Paroisse

(signé) Benj. Golliez Pasteur.

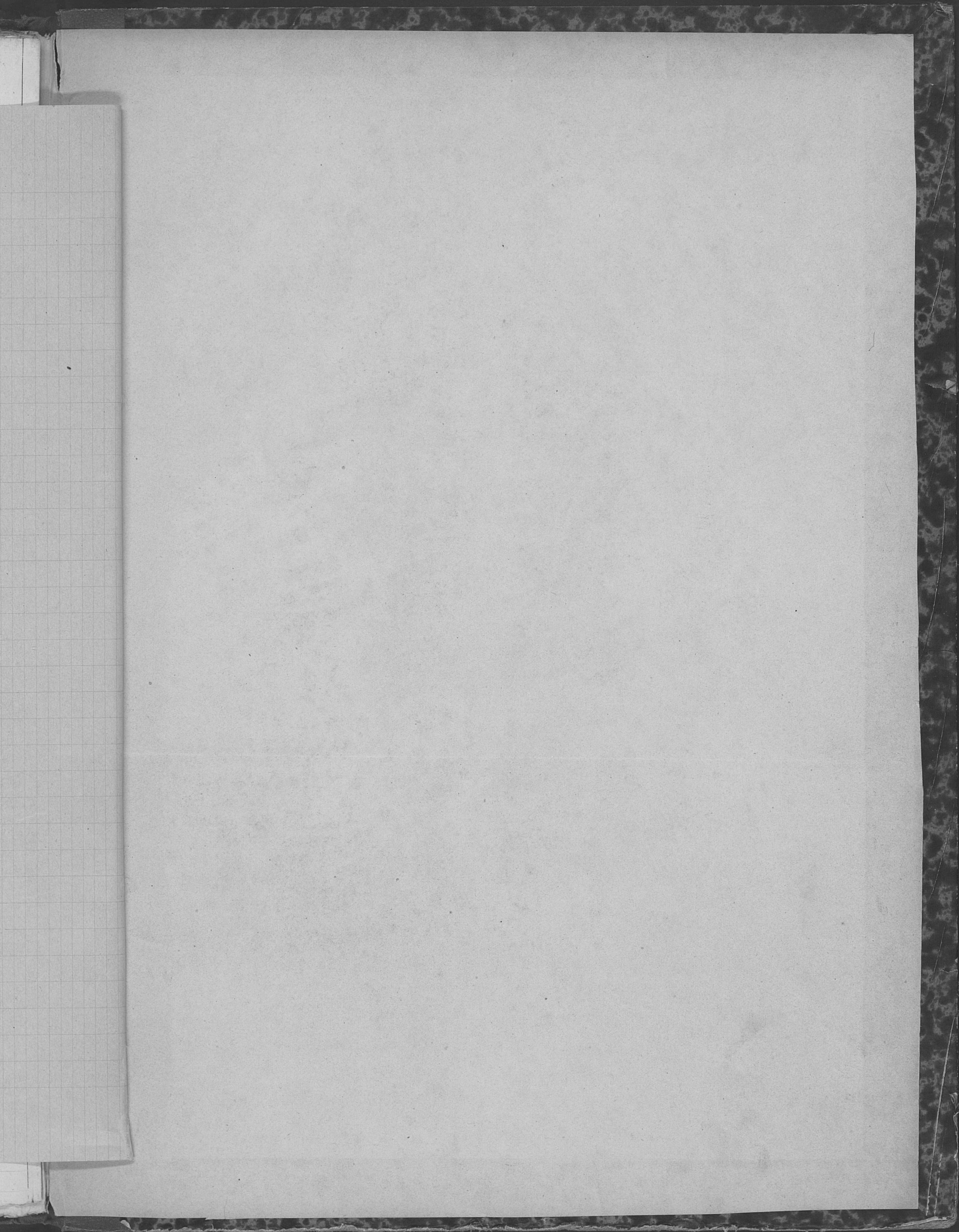
Collationné au sus dit Registre par moi soussigné Officier
à l'état Civil de la Paroisse et expédié le quatre Décembre mil
huit cent soixante quinze. Rouffy Officier de l'état Civil

à Pailly le dix Décembre mil huit cent soixante cinq

L'Officier de l'état Civil

f. Rouffy

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la
 Paroisse de Pailly et Pucyres. A Pailly le trente un Décembre mil huit cent soixante cinq
 L'Officier de l'état Civil f. Rouffy





E

M

(1821 à 1875)

Répertoire du registre des mariages de la paroisse de Saily.

année	noms des époux	pages	année	noms	page
1822	Blanc - David	1.	1817	Piot - Saudegrain (mariage civil)	3.
1857	Bovet - Cruchet	50.	"	dit & dite (id. religieux)	5.
1862	Brechon - Sayot (divorce)	54.	1830	Piot - Sidoux	8.
			"	id - Mieville	9.
1830	Cruchet - Corbaz	10	1831	Seclard - Brochon	11.
1836	Chaillet - Piot	18	1833	Piot - Bezencon	15.
1837	Cruchet - Cruchet	20.	1837	Seclard - Seclard	21.
1840	id - Seclard	25.	1838	id - Piot	22.
1842	Cransaz - Métraux	28.	1844	id - Ferrin	32
			"	id - Jaton	33.
1833	Debétaz - Vagnière	12.	1845	Siquet - Egli.	37.
1835	David - Jaccand.	17.	1850	Serain - Millioud	45
1843	id - David	29.	1861	Seclard - David	59 et 63
"	id - Vagnières	30.	1854	Piot - et Valet	62
"	Du Mont - Viret	31.		(divorce)	et 66.
1844	David - Freiss.	35.	1871	Piot - Devenoge.	67.
1845	Desarzens - Jordan	39.	1872	Seclard - Roulin	68.
1847	David - Lienhard	41.	"	Piot - Mermoud	69.
			1864	Seclard - Simond	70.
1838	Genier - Piot	23.			
1833	Kislig - Deville	13	1835	Roulin - Delporte.	40.
			1862	Ramuz - Seclard	58.
1825	Mathey - Cruchet	6.	1864	Roulin - Cruchet	60 et 64.
1833	Marion - Hennard	14.			
1840	Mouron - Thomas	26.	1838	Thierry - Piot	24.
1842	Menétray - Marion	27.	1848	Oschantz - Dovay	43.
1845	id - Métraux	36			
1844	Mottet - Ozeley	34.	1822	Vagnières - Cruchet	2.
			1835	id - Vagnières	16.
			1836	id - idem	19.
1822	Heuschwander - David	1.	1845	Viret - Sidoux	38

REC

N^o 51
P. Seclard
et
Simone

S'acte de mariage
Espace des Re
Le neuf Août
à été célébré le

P. Seclard Jules
fils de Abram
et de Adèle Sou
de Pailly
domicilié à
âge de vingt deux
vingt deux ans

Jean Desvout
Henri Bugnot
Ministre Officia

La c

- 1^o Des actes de
 - 2^o Des bans de
de Pailly,
 - 3^o De l'autor
 - 4^o Du conde
- lesquelles pièces

Collationné
à l'Etat Civil de
huit cent soixant
S'atteste l'au

Je certifie que la présente est
Paroisse de Pailly et Buegnes. Le Pailly le trente un Decembre mil huit cent septante deux
L'Officier de l'Etat Civil — J. Ramuz